

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Première séance : Jeudi 15 septembre 2016

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Discours du président de l’assemblée de la Polynésie française 5
- Discours du Président de la Polynésie française 9

ÉDUCATION

- Approbation du projet d’avenant 1 n° 062-16 du 18 juillet 2016 à la convention n° 2200-2015/HC/SG/DIE du 20 novembre 2015 entre l’État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l’État, à titre temporaire, d’une aide au logement étudiant 44
- Approbation de l’avenant 2016-03 à la convention entre l’État et la Polynésie française n° HC/56-07 du 4 avril 2007 relative à l’éducation..... 48

FINANCES PUBLIQUES

- Avis de l’assemblée de la Polynésie française sur le projet d’article du projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d’autonomie de la Polynésie française 19

TOURISME

- Approbation du projet de convention relatif au financement par l’État de mesures de soutien à la politique de développement touristique de la Polynésie française 34

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Première séance : Jeudi 15 septembre 2016 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

OOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Galenon	Chantal Minarii	Troisième secrétaire
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Bruant	Virginie	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur, arrivé en cours de séance
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacquie	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Représentante
M ^{me}	Sage	Maina	Représentante
M.	Schyle	Philip	Représentant
M.	Taae	Putai'i	Représentant

M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Temauri	Jean	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M.	Tuheiava	Richard	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le Président de la Polynésie française, Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement, Nuihau Laurey, Mesdames et Messieurs les ministres Priscille Frogier, Nicole Sanquer, Jean-Christophe Bouissou, Tearii Alpha Patrick Howell, Teva Rohfritsch, Albert Solia et Heremoana Maamaatuaiahutapu.

Assistent également à la séance :

Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie française René Bidal, Monsieur le député Jonas Tahuaitu, Monsieur le représentant du conseil économique social et culturel Joël Carillo.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

oOo

Le président : Mes chers collègues, bonjour à tous. Permettez-moi, en notre nom, d'adresser la bienvenue et nos salutations à Monsieur le haut-commissaire — Bienvenue, Monsieur le haut-commissaire ! —, à Monsieur le député, Monsieur le représentant du CESC, à Monsieur le Président de la Polynésie française, à Monsieur le vice-président de la Polynésie française et à Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement. Bonjour et bienvenue aux représentants de la presse, au public, également à celles et ceux qui nous suivent grâce au média Internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre du 6 septembre 2016, et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

Le président : Merci.

oOo

ORDRE DU JOUR

Le président : Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour. Et je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II) DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

III) DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

IV) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET D'UN AVIS (VOIR LA LISTE JOINTE)

01) Rapport n° 131-2016 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'article du projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française.

RAPPORTEURS : *Virgine Bruant et Antonio Perez*

02) Rapport n° 132-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention relatif au financement par l'État de mesures de soutien à la politique de développement touristique de la Polynésie française.

RAPPORTEURS : *René Temeharo, Antonio Perez et Virginie Bruant*

03) Rapport n° 122-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 1 n° 062-16 du 18 juillet 2016 à la convention n° 2200-2015/HC/SG/DIE du 20 novembre 2015 entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant.

RAPPORTEURS : *Ronald Tumahai, Félix Faatau et Béatrice Lucas*

04) Rapport n° 123-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant 2016-03 à la convention entre l'État et la Polynésie française n° HC/56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation.

RAPPORTEURS : *Félix Faatau et Isabelle Sachet*

V) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

VI) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

VII) HABILITATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À FIXER LA DATE DES RÉUNIONS DE LA SESSION BUDGÉTAIRE

VIII) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Merci.

Nous passons au vote de l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : L'ordre du jour est approuvé.

oOo

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour, le discours du président de l'assemblée de la Polynésie française, suivi du discours du Président du gouvernement de la Polynésie française.

oOo

Monsieur le président de l'assemblée s'installe à la tribune
afin de prononcer son discours.

oOo

Monsieur le haut commissaire de la République en Polynésie française,
Monsieur le Président de la Polynésie française,
Monsieur le vice-président, sénateur de la Polynésie française,
Madame la sénatrice, chère Lana, représentante à l'assemblée de la Polynésie française — je ne fais pas deux fois la même erreur —,
Madame et Messieurs les députés de la Polynésie française,
Monsieur le président du conseil économique social et culturel, représenté,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs les directeurs de cabinet,
Monsieur le secrétaire général du gouvernement,
Madame la secrétaire générale de l'assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les maires et les élus municipaux,
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'État, de la Polynésie française et de l'assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Chers invités, en particulier Madame Mélina Carolina Hotuhei, gouverneur de la province de l'île de Pâques, ici présente. Merci pour votre présence, (*Applaudissements dans la salle.*)
Mes salutations également aux élèves du lycée de Papara Tuianu Legayic dans leur formation à l'institut d'école d'études politiques, merci pour votre présence également, (*Applaudissements dans la salle.*)
Chers invités, *bonjour et bienvenus.*

Aujourd'hui s'ouvre la session budgétaire 2016, un temps fort de l'année législative. L'occasion nous sera offerte de prendre connaissance des orientations budgétaires du gouvernement pour l'année 2017 et, à travers elles, des choix retenus pour le redressement de notre économie.

Chers collègues, je vais m'attacher à un exercice délicat en espérant être compris. Certains y verront une forme de naïveté, pour ma part je verrai un exercice de vérité.

La situation que nous connaissons reste difficile. Il suffit de savoir écouter la rue, caisse de résonance idéale de l'atmosphère d'une société afin de mesurer l'écart entre la réalité et des chiffres faiblement optimistes. Mon propos risque de déplaire. Le Pays va mal. Une partie de la population souffre toujours. La jeunesse s'inquiète. La reprise annoncée n'est pas véritablement au rendez-vous en dépit des statistiques qui pourraient nous laisser croire le contraire. Simplement parce que la réalité quotidienne que vivent les familles, les entreprises et les commerces est bien éloignée des chiffres. Le taux de chômage des jeunes atteint probablement des niveaux historiques avec près de 56,8 %, ce qui veut dire que plus de la moitié de notre jeunesse est sans emploi. De son histoire, la Polynésie n'a jamais connu une telle précarité.

Il faut bien le dire, même si cela déplaît très fortement à quelques uns, que la dynamique de 2013 est enrayée. Que cette vérité déplaît est d'ailleurs sans importance, car la réalité quotidienne de notre population est tellement plus déplaisante. C'est elle qui doit tous nous mobiliser. J'entends comme vous, j'en suis sûr, les voix qui dénoncent le spectacle décalé que nous donnons de nous-mêmes. Dans le même temps, je constate que l'écart se creuse entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés et j'y inclus l'assemblée. J'ai parfois l'impression que deux mondes parallèles cohabitent sans se rencontrer. Une partie de plus en plus importante de notre population souffre et se sent exclue. C'est un constat. Nous serions bien inspirés de ne pas le nier.

Chers collègues, la réalité est là, devant nous. Il nous suffit de passer la tête en dehors de nos murs. Cette réalité, nous saurons toujours la commenter car nous sommes faits pour cela. Mais avons-nous apporté les remèdes aux problèmes que nous commentons tous ? Ou, plus simplement, avons-nous bien compris les problèmes que nous commentons ? Je vous laisse à ces réflexions.

Chacun devrait pouvoir avoir un toit, un travail, dormir dans un lit, manger à sa faim, être éduqué, être soigné. Ces besoins constituent le socle de la dignité humaine, et nous sommes les portes paroles de ces revendications légitimes de la population. C'est ici que réside la noblesse de notre fonction. C'est là que réside le sens de la politique. Nos défis ne sont pas seulement économiques, même si cette dimension est essentielle, car pour créer de l'emploi nous avons besoin de créer de la richesse. Nos défis sont aussi sociaux et politiques.

Mais je ne suis pas un utopiste. Je suis un pragmatique. Si on entre en politique sans idéal, ce n'est pas la peine d'y aller. Avoir un idéal ne veut pas dire être un idéaliste. *« La politique n'est pas là pour faire le bonheur des hommes. Elle est là pour combattre le malheur et elle seule, à l'échelle d'un pays ou du monde peut le faire efficacement. »* disait un théoricien contemporain de la politique, le philosophe André Comte-Sponville. Voilà pourquoi la politique est nécessaire. Voilà pourquoi j'y crois et je m'y engage. Cette conviction me conduit à affirmer que nous avons besoin de justice sociale. Pour cela, nous devons renouer avec les fondamentaux de la politique, non pas de la politique politicienne qui prend souvent le dessus mais de celle qui porte l'ambition d'aider son prochain.

Il s'agit ici de gouvernance. Il ne suffit pas de l'invoquer pour la faire exister. Il ne suffit pas de dire qu'on va être en rupture pour que ça change. Il ne suffit pas de dire qu'on va rompre avec les pratiques passées pour qu'elles n'existent plus. La gouvernance ce n'est pas une incantation, ce sont des actes clairs et sans ambiguïté. Un chef d'entreprise, et non des moindres, me disait récemment que le véritable problème est la « non décision ». Il rajoutait également qu'il y a un problème de visibilité. Pour ma part, j'essaie chaque jour de donner corps à cette gouvernance nouvelle que j'appelle de mes vœux. Il me faut faire craquer doucement les vieux clivages, contraindre les réflexes habituels, forcer les mauvaises habitudes, combattre la méfiance.

C'est ainsi qu'à l'ouverture de la session administrative en mars dernier, j'avais lancé le concept de politique solidaire. J'avais proposé une répartition proportionnelle des présidences de commissions en fonction de la représentation de chaque groupe. J'avais lancé l'idée d'aller plus loin et d'ouvrir à un gouvernement d'union. On m'a critiqué, brocardé même. Je constate que nous ne sommes pas encore prêts pour franchir ce pas, et c'est bien dommage car nous aurons tous à y gagner, vous aurez compris, le pays tout entier.

Au quotidien, je me fais un point d'honneur de m'assurer que chaque élu dispose des moyens de travailler, que chaque groupe politique soit traité avec équité et qu'au-delà de nos différences politiques qui font notre richesse, notre institution fonctionne bien. C'est vers cette maturité politique que nous devons tendre. C'est ma préoccupation de tous les jours. C'est là, à mon sens, que réside la légitimité de l'élu, dans sa fidélité aux convictions qu'il porte et aux populations qu'il représente. Nous ne convaincrions personne de la sincérité de nos convictions si, à la première contrariété, nous changeons de camp.

Ceci m'amène à vous livrer mon sentiment sur cette fameuse instabilité dont on a beaucoup parlé et dont on parle moins, il est vrai. J'affirme, et je ne suis pas le premier à le dire, d'autres l'ont fait avant moi, et non des moindres, que la stabilité n'est pas revenue avec la création de la nouvelle majorité.

En réalité, la stabilité a toujours été là depuis 2013. Avec vous d'abord, Monsieur le Président. Aujourd'hui comme avant, en 2016 comme en 2015, en 2014 comme en 2013, les textes ont été votés. Aujourd'hui, la nouvelle majorité constituée fait, pour ainsi dire, ce qu'elle veut. Je ne vois aucune différence dans l'adoption des lois de pays et des délibérations entre avant et après. Les choses avancent-elles mieux pour autant ? Répondons-nous à nos propres exigences ? Chacun répondra.

Je constate et je déplore que les initiatives prises par l'assemblée dans le cadre de ses compétences propres sont souvent dénigrées et attaquées comme une volonté d'ingérence. Pourtant, ce n'est pas le cas. Je reste persuadé que la création de la commission d'enquête sur la fiscalité et la PSG aurait permis de faire avancer cette réforme difficile. Au contraire, on lui a fait un mauvais procès d'intention en affirmant qu'elle allait tout bloquer, qu'elle allait s'ingérer ! Au terme d'une bataille qui relève de l'hystérie juridique, cette commission a été torpillée puis enterrée. Je n'y vois aucun gagnant, je ne vois que des perdants. Mais cette bataille juridique n'a pas arrêté le temps, il presse toujours autant. Elle n'a pas gommé l'urgence, bien au contraire. Elle a fait perdre du temps et l'urgence n'en est que plus forte.

Notre assemblée va être invitée à revoir les conditions d'inscription au régime de la solidarité. Mesdames et Messieurs les représentants, il nous appartiendra, au terme des débats qui auront lieu ici, oui, nous et personne d'autre, de fixer ces conditions d'inscription. Lors de mon intervention à l'ouverture du Congrès des maires, j'ai indiqué que toutes réformes doivent respecter trois principes : la concertation, le respect des responsabilités de chacun et la préservation des équilibres des institutions ; autrement dit, chacun dans son rôle.

Le suivi des politiques publiques est un élément essentiel de cette noblesse que j'entends redonner à notre institution. Ce n'est pas une ingérence dans l'exécutif, ce n'est que la continuité de l'action législative. À ce titre, il est expressément prévu par la loi organique et le règlement intérieur de notre assemblée. Pour l'heure, nous n'honorons pas cette obligation. Chacun s'en souvient, le 18 septembre 2014, dans mon discours d'ouverture de la session budgétaire, je vous ai présenté le projet de nous affirmer dans ce rôle. En dépit de péripéties dont je me serais bien passé, je reste déterminé à le faire aboutir parce que je considère qu'il constitue une dimension essentielle encore absente du rôle de notre institution. Je compte profiter de cette session qui s'ouvre pour faire inscrire l'examen de cette mission dans notre règlement intérieur. Le bureau de l'assemblée sera pleinement associé à la démarche préparatoire. Depuis quelques temps, vous pouvez constater que certains élus s'inscrivent dans ce sillage. Ils entament des déplacements dans les archipels pour se rendre compte de certaines

situations. Leur démarche participe au devoir d'information des élus et des commissions législatives et entre tout à fait dans le cadre du contrôle et du suivi des politiques publiques que j'entends promouvoir. Sachez que je soutiendrai toutes initiatives pour permettre aux représentants d'accéder aux informations les plus pertinentes.

Nous travaillons de plus en plus avec la mise en place de schémas directeurs. Ces schémas sont nos nouvelles boussoles. C'est le cas du schéma d'organisation sanitaire ou encore du schéma directeur du transport interinsulaire et aérien. Prenons le schéma d'organisation sanitaire. Annoncé, attendu, invoqué, il semble désormais coincé sur une étagère. Je vous propose, chers collègues, de mettre en place un comité de suivi afin de nous assurer de la mise en œuvre et de la bonne progression de ces schémas. Là aussi, je souhaiterais permettre aux représentants de jouer pleinement leur rôle en allant au-delà du vote des textes eux-mêmes pour s'assurer du suivi des politiques publiques. Il ne s'agit pas ici de contrôler l'action de l'exécutif mais bien de la compléter en s'assurant que les décisions qu'il a voulues et que nous avons adoptées sont bien suivies d'effets et répondent à l'objectif recherché. Voilà ce que j'appelle une complémentarité gagnante. Notre assemblée est dans son rôle, elle légifère et elle contrôle. Lorsqu'elle légifère, elle accompagne la prise de décision. Lorsqu'elle contrôle, elle en assure la bonne application. À aucun moment, elle ne se substitue au pouvoir de décision de l'exécutif.

Je m'emploierai également d'ici la fin du mandat à mettre à profit la convention signée avec l'Assemblée nationale, le Sénat et le partenariat que nous avons noué avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.

Une période difficile s'ouvre devant nous. À l'heure des performances, à l'heure où les statistiques sont consultées comme des oracles, au moment où leurs résultats sont invoqués comme les saintes écritures, à une époque où elles remplacent petit à petit la politique, nous devons encore plus nous interroger sur la pertinence de nos décisions et sur l'efficacité de nos résultats. Veillons à ne pas faire dire aux chiffres ce qu'ils ne disent pas. Osons voir la vérité en face, même si elle déplaît. Il y a des vérités qui sont nécessaires. C'est ce que je retiens du message du Congrès des maires qui s'est tenu début août à Taravao. Ses conclusions ont fait polémiques. Je les ai perçues pour ce qu'elles sont : une sonnette d'alarme, une invitation pressante à agir.

Des échéances majeures se profilent à l'horizon qui vont disperser les énergies et accroître la pression. Je suis inquiet de ce que je vois et de ce que j'entends parfois. Je note que les discours politiques se radicalisent, certains comportements également, que les procédures judiciaires s'emballent, que les critiques se font plus acerbes, que la rumeur tient lieu d'information et de vérité. Notre devoir est de préserver l'essentiel, notre savoir vivre ensemble.

Disons le franchement : la précarité et la misère gagnent du terrain, l'exclusion grandit. Je ne pense pas faire du catastrophisme, je porte un regard lucide sur une situation que j'observe et qui, comme vous probablement, me préoccupe et m'inquiète, car j'y vois les ferments de la division et de la rancœur. Le désespoir peut devenir mobilisateur et lorsqu'il devient mobilisateur, il devient dangereux. L'exclusion peut conduire à la volonté d'exclure à son tour.

L'identité de la Polynésie est une identité heureuse. Elle véhicule une certaine idée du savoir vivre ensemble que beaucoup nous envient dans le monde. Gardons nous du repli sur soi qui pourrait découler d'une situation difficile qui n'a que trop duré et qui viendrait menacer ce que nous sommes.

Pour terminer sur une note positive. Lorsque j'observe l'arrivée d'investisseurs étrangers dans le secteur du tourisme, cela me rassure sur notre avenir. Mais nous devons absolument accroître notre capacité d'accueil et d'hébergement de qualité pour accompagner la croissance dans ce secteur. Comme beaucoup d'entre nous, je crois fermement aux atouts de notre *pays*.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

oOo

DISCOURS DU PRÉSIDENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Chers collègues, j'invite dès à présent le Président de la Polynésie française pour son discours.

oOo

Monsieur le président de l'assemblée rejoint la tribune
afin de prononcer son discours.

oOo

M. Édouard Fritch : Difficile de parler après un discours pareil, hein ! (*Sourire.*)

Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie française,
Monsieur le président de l'assemblée,
Monsieur le vice-président, sénateur,
Madame la sénatrice adorée,
Monsieur le député,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les membres de cette honorable assemblée
Monsieur le président, représentant du Conseil économique, social et culturel,
Mesdames et Messieurs les maires et élus municipaux,
Madame la gouverneur de l'île de Pâques — *bonjour* —,
Mesdames et Messieurs les responsables de l'État, les chefs de service et directeurs de l'État
— je salue plus particulièrement Monsieur le procureur général qui est parmi nous —,
Monsieur le président de la Cour d'appel,
Mesdames et Messieurs les chefs de service et directeurs de l'Administration territoriale,
Madame la secrétaire générale de l'assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs,
Chers élèves,
Chers amis,

Bonjour. Dans la grâce de Dieu, bonjour. Je suis heureux de vous revoir tous et en particulier les représentants à l'assemblée que j'aime énormément, que je respecte. Je suis également heureux en cette occasion importante pour nous, avant de vous présenter le bilan du gouvernement, que certains considèrent inutile mais que nous considérons être une bonne chose — n'est-ce pas ? —, de saluer également ceux qui suivent nos travaux par voie de presse.

Mesdames et Messieurs, le 12 septembre 2014, vous m'avez effectivement fait confiance pour présider la première institution de la Polynésie française, et quatre jours plus tard, le 16, je vous présentais le gouvernement de la Polynésie. Il y a donc effectivement maintenant deux ans que nous travaillons au redressement de notre pays, et c'est l'occasion de faire un premier bilan, un bilan d'étape, et de dresser les perspectives.

Mon propos devant vous ne sera bien évidemment pas exhaustif, mais nous avons fait établir une plaquette retraçant l'activité du gouvernement au cours de ces deux années, cette plaquette vous sera bien sûr transmise pour que vous puissiez mieux mesurer les actions mises en œuvre et les résultats obtenus.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer devant vous, la feuille de route qui a été assignée au gouvernement s'inscrit dans l'application du programme politique présenté devant les

électeurs en 2013. Les aléas politiques qui ont suivi mon élection ne nous ont pas fait dévier des engagements qui avaient recueilli la majorité des suffrages aux dernières élections territoriales. Les choses n'ont pas toujours été faciles, c'est vrai, jamais facile à mettre en œuvre bien sûr puisque, rapidement, la majorité qui m'avait soutenue s'est divisée, les croche-pieds se sont multipliés pour des raisons sur lesquelles, je crois, il n'est pas utile de revenir.

L'absence de majorité durant ma première année à la tête du pays n'a pas toujours facilité le travail du gouvernement, ralentissant même la mise en œuvre de certaines réformes. Mais, grâce à un nouveau mode de gouvernance dans le dialogue, dans la transparence, et en recherchant le plus large consensus avec vous, nous avons pu avancer.

Depuis le mois de décembre 2015, à la veille du vote du budget sur lequel certains avaient déjà fourbi leurs armes, nous avons réussi à trouver une majorité solide. Je remercie tous ceux qui ont montré ainsi leur confiance dans l'action du gouvernement. Je remercie encore une fois tous mes premiers compagnons qui m'ont soutenu dès le mois de septembre 2014 dernier.

TH

Vous étiez 14 au début, issus de notre ancien groupe et 8 de A TI'A PORINETIA. Vous avez démarré à 22 pour porter une majorité gouvernementale. Je voudrais également remercier mes amis Frédéric Riveta et René Temeharo qui, grâce à leur loyauté, ont accepté de se sacrifier pour nous rapprocher du chiffre majoritaire. Je remercie celles et ceux qui sont venus, par la suite, conforter notre majorité.

Même si la majorité actuelle a été recomposée, je mets un point d'honneur à mettre en œuvre le programme de 2013. Au-delà des hommes, c'est bien sûr le programme qu'ont choisi les électeurs.

Ce programme prévoyait, je vous le rappelle, que la période 2013-2014 serait consacrée aux mesures d'urgences pour redresser les finances du pays ; ce qui a été fait, grâce à une meilleure gestion mais aussi grâce à la contribution de chacun de vous, de chacun des Polynésiens.

La période 2015-2018 est consacrée au lancement des grands chantiers productifs et créateurs d'emploi, à consolider la croissance et aussi à lancer les réformes structurelles. Nous y sommes !

Bien sûr, on vient me parler aujourd'hui encore une fois de politique solidaire, comme vient de le rappeler le président de notre honorable assemblée, dont le caractère solidaire se renforce au fur et à mesure de la désaffection du groupe « flossien ». C'est en tous les cas le constat que je fais... Pardon, du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Ce groupe qu'il défend. C'est un nouveau concept de son président actuel qui s'appelle la solidarité à géométrie variable, inversement proportionnel à son poids politique. Moins je pèse, plus je compte. C'est nouveau.

Mais ce n'est pas ce que je veux. Je m'attache plus, sachez-le, aux actions de redressement de la situation des finances publiques qui ont conduit en mai dernier au premier relèvement depuis 2001 de la note Standard and Poors, faisant sortir ainsi notre pays de la catégorie « spéculative » pour atteindre celle dite d'« investissement ». Ce n'est pas rien ! Maintenant, j'observe aussi qu'une reprise économique constatée par tous les organismes statistiques, économiques, financiers de l'État et du Pays — je veux parler de l'Institut de la statistique, de l'IEOM, de l'AFD, du CEROM — fait l'objet de contestations. Je suis donc forcé de constater que cette reprise saluée par Standard and Poors n'est pas constatée par l'organe économique, financier de l'assemblée de Polynésie française. Je donnerai bien un nom à cet organe économique et financier. Je l'appellerai : Standard and Flosse. (*Rires dans la salle.*) Pour cet organisme indépendant, la seule reprise ne peut qu'être orange. J'ai envie de vous dire et je veux vous dire que ce temps est révolu. Car malgré tout, nous nous accrochons aux faits réels, et c'est l'objet de nos constats.

Parallèlement à cette augmentation, je dirais, cette amélioration de la note de Standard and Poors, les bailleurs de fonds institutionnels ont repris confiance en nous. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts et consignations est revenue au financement des investissements publics de notre pays, notamment dans le domaine du logement social. Ce n'est pas rien !... Nous avons également signé en mars dernier un protocole d'accord relatif à l'adhésion de la Polynésie française à l'Agence de Financement Local pour le financement à long terme et au meilleur coût de nos investissements publics. Ce n'est pas rien !... Et bien sûr, nous avons mis en place le Contrat de projets 2015-2020 intégrant pour la première fois un volet destiné aux financements des investissements communaux. Ce n'est pas rien !...

Dans un contexte de redressement avéré de la situation des comptes publics, le budget primitif 2017 que nous vous présenterons sera un budget de consolidation de la reprise économique constatée en 2014 et 2015, avec une progression de 1,8 % et de 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) pour les deux exercices respectifs. C'est la première reprise économique constatée..., excusez-moi, mais depuis 2007 ! Ce n'est pas rien !...

Ce budget sera volontairement un budget consacré à notre économie car, pour la première fois depuis près d'une décennie, nos comptes publics nous permettent d'agir sans mettre en péril nos équilibres budgétaires, sans mettre en péril le remboursement de nos dettes, le paiement de nos fonctionnaires, le règlement des entreprises qui dépendent de la commande publique, l'exécution de nos obligations sociales vis-à-vis de l'ensemble des polynésiens.

Les chiffres comptables relatifs à l'exécution budgétaire à mi-année 2016 indiquent que nous devrions dépasser nos prévisions de recettes établies au budget primitif 2016. Ce n'est pas rien !... Pour 2017, nous continuerons à être prudents et optimistes. Les chiffres de 2014, 2015 et 2016 nous donnent en effet raison. Je rappelle à ce propos l'excédent de plus de 5,8 milliards FCFP dégagé au compte administratif de 2015, que vous avez adopté ici, le plus important de ces dix dernières années.

Ces bons résultats financiers, comme les indicateurs économiques, nous laissent résolument optimistes pour l'avenir, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Votre gouvernement travaille sans ménager ses efforts. Il avance sans faire de bruit et sans démagogie, sans chercher à vendre du rêve. Et les premiers résultats positifs sont annoncés sur les plans de l'économie, de l'emploi, de la création de richesse, de notre solvabilité financière, de notre crédibilité régionale, de notre attractivité pour les investisseurs, etc. Oui, c'est une autre gouvernance, c'est un autre style avec plus de modestie, plus d'humilité et plus d'honnêteté.

Notre première priorité s'est portée sur l'emploi et nous sommes bien dans une logique de reprise de l'activité, contrairement à ce que laissent entendre certains qui s'obstinent, contre toute évidence, à parler de dégradation.

Pour le deuxième trimestre 2016, la progression de l'emploi salarié s'accroît avec une croissance de 0,7 %, soit 0,2 % de plus que le trimestre précédent, alors que sur l'année 2015 l'emploi avait déjà progressé de 1,6 %. Depuis la fin 2014, la spirale de l'emploi s'est donc inversée quand nous constatons une baisse annuelle moyenne de 1,3 % entre 2009 et 2015 de ce taux de chômage. Bien sûr, cette progression n'est pas encore spectaculaire comme le souhaiteraient certains, et n'est pas non plus de nature à résorber la « casse sociale » de ces dernières années, ni en mesure d'absorber les jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Mais ce sont des résultats réels qu'il ne faut pas boudier et qui nous indiquent aussi le niveau de confiance des employeurs.

Pour faciliter l'embauche, nous avons ainsi réformé le dispositif des mesures d'aides à l'emploi en privilégiant l'emploi durable. C'est ainsi que vous avez adopté ici, à l'assemblée, l'Aide au contrat de travail (ACT) qui permet à l'employeur, pour toute embauche en CDI, de bénéficier de deux années de remboursement forfaitaire des cotisations sociales, soit une aide financière de 864 000 F CFP. Vous avez aussi adopté également l'ACT-PRO, qui est entré en vigueur en juin dernier et qui associe le travail à la formation avec une aide, là encore, financière pour l'employeur de

1 320 000 F CFP pour toute embauche en CDI. Vous serez prochainement saisi de l'Aide au contrat de travail (ACT-PRIM) pour le premier salarié en CDI qui viendra compléter ces dispositifs avec une exonération des charges patronales à concurrence de 1 100 000 F CFP sur deux ans. Je vous rappelle également la mise en place du Contrat de chantier qui permet de répondre à la fluctuation de l'activité des entreprises du BTP, du bâtiment et des travaux publics.

Au-delà, il nous faut continuer à prendre en compte tous ceux qui restent exclus du système tant que la reprise massive n'est pas au rendez-vous. Depuis 2014, 12 480 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un stage d'insertion pour un coût de 6,3 milliards F CFP. 9 700 d'entre eux se sont vu octroyer un CAE. Et contrairement à ce que clament certains tous les soirs dans leurs réunions publiques pour entretenir l'angoisse, la peur, il n'est pas question de supprimer les CAE ; je vous l'avais dit dès le départ. Bien au contraire, le budget 2017 vous proposera une augmentation de l'enveloppe allouée à ce dispositif qui répond effectivement aux urgences sociales.

Ce qui est mis en œuvre, ce sont des programmes de formation et d'accompagnement qui permettront aux CAE d'accéder à un premier niveau de qualification. Ça a été le drame de nos CAE, le problème de l'employabilité de nos jeunes. Ainsi, le CAE se conclue par une expérience professionnelle et l'obtention d'un certificat ou d'un titre professionnel qui favorise l'insertion par l'employabilité, sachant que jusqu'à présent seuls et seulement 15 % des bénéficiaires avaient trouvé un emploi salarié à l'issue de leur contrat, dont seulement 9 % à plein temps.

Nous misons aussi sur l'intégration des jeunes diplômés au travers du dispositif CVD qui verra sa dotation primitive 2016, je vous le rappelle, qui était de 120 millions F CFP, augmenter de 150 % en 2017 puisqu'il passera à 300 millions F CFP. Je ne pense pas aux jeunes... C'est dramatique !...

Par ailleurs, le SÉFI met en place les outils nécessaires pour anticiper les besoins des employeurs et les mutations économiques afin de programmer les formations au plus près des demandes.

Mais il faut noter également que de plus en plus de Polynésiens créent leur propre activité, à défaut d'avoir un emploi salarié. Le solde net annuel de créations d'entreprises est même repassé en situation positive. Ce n'est pas rien !... Au mois de décembre 2015... Vous contesterez les chiffres puisque vous avez votre organe, mais enfin !... Au 31 décembre 2015, il y avait 24 589 entreprises actives en Polynésie française, soit 904 de plus que l'année précédente.

Nous savons tous que la solution à long terme au chômage réside dans la progression de l'activité économique et surtout dans la baisse du coût du travail. Mais les dispositifs que je viens d'évoquer, qui sont utilisés par tous les gouvernements, sont indispensables pour fluidifier un marché du travail qui ne peut apporter à lui seul toutes les solutions à toutes les situations qui sont les maux de notre société. Je veux parler de l'insuffisance de qualification, je veux parler de l'insuffisance d'expérience, je veux parler de l'insuffisance du tissu économique notamment dans nos archipels éloignés. Mais notre situation de l'emploi se redresse, c'est une réalité ; et le budget consacré par le gouvernement à toutes ces mesures devrait accentuer plus encore cette progression.

En seconde priorité, notre gouvernement souhaite concentrer ses efforts et son soutien à l'investissement.

Notre plan d'investissement exceptionnel présenté lors du premier collectif budgétaire se met en place. Il se met en place dans tous les secteurs concernés : projet de construction hôtelière, notamment au niveau du golf de Moorea, pour lequel les premières réunions de coordination ont déjà eu lieu ; projet de centre culturel sur lesquels les cabinets d'études sollicités commencent à peaufiner les premiers plans de réalisation sur lesquels se positionnent en ce moment le ministre de la Culture et ses équipes ; projets de centrales hybrides dans les îles en cours de finalisation sur le plan technique et

financier dans le cadre de notre plan de transition énergétique ; le pôle de santé mentale sans cesse repoussé est aujourd'hui lancé, et les travaux commenceront le mois prochain.

Alors oui, le gouvernement travaille. Le gouvernement travaille tous les jours, davantage probablement qu'il ne passe son temps à communiquer. Le gouvernement travaille pour obtenir des résultats concrets pendant que certains, effectivement, vendent à notre population, qui n'est plus aussi naïve qu'ils ne le croient, un tableau apocalyptique de notre pays, plongeant chaque jour dans la misère, le chômage et le néant, et dont la seule lueur viendrait du retour de l'homme providentiel orange... , pour peu qu'il en ait fini avec ses déboires judiciaires en 2018, 2023 et 2028.

Alors, par-delà ce plan massif d'investissement qui voit le jour, le gouvernement a choisi d'accentuer son soutien à l'investissement.

Pour la première fois depuis la création du dispositif de défiscalisation locale, ce dernier — vous le verrez arriver — verra les crédits qui lui sont affectés progresser de 20 % en passant de 3 milliards F CFP à 3,6 milliards FCFP, cela afin d'accroître les possibilités d'agrément des projets privés éligibles qui commencent à revenir. À titre d'indication, la dernière commission des agréments fiscaux qui s'est réunie en mars a étudié 10 dossiers portant sur des projets allant de 150 millions à 2,7 milliards F CFP pour un montant cumulé d'investissements de 8,8 milliards F CFP.

Parallèlement à cela nous proposerons d'augmenter de 40 % à 70 % le niveau de défiscalisation pour la construction navale, la construction locale, afin notamment de stimuler le secteur de la pêche.

Je tiens aussi à évoquer le projet de ferme aquacole de Hao qui est désormais prêt à entrer dans sa phase de construction. Les trois permis nécessaires sont aujourd'hui délivrés et les 10 premiers jeunes diplômés polynésiens ont été sélectionnés pour aller suivre en Chine une formation et faire partie demain des équipes d'encadrement de la ferme. D'autres jeunes devraient aller en formation un petit peu plus tard. Le promoteur ayant souhaité que la ferme soit rapidement opérationnelle, il a demandé à doubler le rythme de construction en le ramenant à deux ans, ce qui créera plus de 500 emplois pendant cette phase.

En troisième priorité, le gouvernement poursuivra les actions de relance économique dont certaines mesures ont déjà été présentées lors de notre dernier collectif budgétaire.

Mais parmi les mesures que vous avez déjà approuvées et qui sont mises en œuvre, il y a l'opération « voiture propre » — je vous le rappelle —, le prêt à l'aide à la création d'entreprises, le prêt à la relance des entreprises en difficulté au travers de la SOFIDEP, l'aide à la revitalisation du commerce de proximité, l'aide à l'investissement des ménages et au soutien du second œuvre dans le cadre de la construction ou de l'aménagement d'un logement, la protection du patrimoine de l'entrepreneur ou le cadre réglementaire des fondations pour le mécénat. Nous venons également de lancer l'appel à projets sur les filières de l'agro-durables, de l'économie circulaire et de l'économie numérique.

Pour les autres mesures attendues, elles font déjà l'objet d'une transmission de textes à votre assemblée, ou bien d'une transmission prochaine, pour une mise en œuvre d'ici la fin de l'année. C'est le cas, par exemple : de l'exonération de l'impôt foncier pendant 10 ans pour les ménages qui font construire leur première maison ; de l'exonération des droits d'enregistrement et de transcription pour les nouveaux projets immobiliers ; de la mise en place d'un fonds d'aide pour la sortie de l'indivision — très important naturellement pour la Polynésie ; de la mise à disposition de foncier du Pays pour le développement d'activités ou des projets de logements à loyer modéré qui concernent plus spécialement les OLS ; de la création de centres d'activités économiques, incubateurs d'entreprises ou zones artisanales et industrielles, comme par exemple la zone bio-marine de Faratea ; de l'aide à l'équipement des TPE/PME ; de l'aide à la connexion des entreprises. Toutes ces mesures qui sont de nature à dynamiser l'économie ou à relancer la consommation, et pour lesquelles les crédits ont été

votés au dernier collectif budgétaire, seront opérationnelles comme je vous le disais lors de l'ouverture de la session administrative avant la fin de cette année.

Je veux aussi parler du logement social qui contribue bien sûr à satisfaire la demande, dans un premier temps, mais aussi à relancer l'activité avec un plan de construction sans précédent.

Quelques chiffres de ce qui a été réalisé : pour l'habitat groupé, 244 logements ont été livrés, 8 chantiers sont en cours pour 350 logements, et 17 études lancées pour la construction dans les années qui viennent de 623 logements. En habitat dispersé, 765 dossiers de demande de *fare* OPH ont été validés, 257 *fare* ont été livrés, dont 46 dans les archipels, et 104 nouveaux chantiers sont en préparation dont 26 dans les archipels. Enfin, 1 350 familles dont 221 dans les îles ont bénéficié d'une aide à l'amélioration de l'habitat. Et vous connaissez l'importance que j'attache aux conditions de vie de nos familles. Ça ne s'arrêtera pas là !

En matière touristique, chacun peut observer la progression régulière de notre fréquentation, touristique même si vous contestez les chiffres. Cette fréquentation augmente grâce aux efforts fournis par tous les acteurs de ce secteur et la mise en œuvre de notre plan de développement touristique. Sur les deux dernières années, le nombre de touristes a accru de 11,8 %, passant de 163 000 fin 2013 à près de 184 000 fin 2015. Mais compte-tenu des premiers résultats et des perspectives de 2016, nous devrions dans les prochains mois, et pour la première fois depuis bien trop longtemps, franchir à nouveau la barre de 200 000 touristes, soit une croissance de plus de 20 %. En deux ans encore, les recettes touristiques ont augmenté de 12,2 %, soit 5 milliards F CFP supplémentaires d'entrée de devises. Le chiffre d'affaires des entreprises du tourisme a, lui aussi, augmenté de 7,2 %, soit 8,4 milliards supplémentaires.

Ces résultats sont encourageants. Mais bien sûr, je suis d'accord avec vous, Monsieur le président, ce n'est pas suffisant. Et nous sommes bien sûr contraints par le nombre de chambres d'hôtel, il est vrai. Mais le secteur fait preuve de dynamisme.

Au-delà des rachats d'hôtels qui montrent la confiance des nouveaux investisseurs dans notre secteur touristique, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie qui englobe la réouverture d'hôtels comme le Hilton Fa'a'a ou le Pearl beach de Manihi, la construction de nouveaux *resorts*, comme les hôtels autour du golf de Temae, ou encore l'extension d'hôtels existant.

Reste naturellement le projet Tahiti Mahana Beach. Vous savez comme moi qu'à l'origine il ne s'agissait que d'un projet non financé. Ce projet n'était pas financé. C'est en tout cas ce que j'ai trouvé en septembre 2014, comme me l'a d'ailleurs confirmé le lauréat du concours d'architectes, le groupe 70. Il n'y avait que de beaux dessins, de très beaux dessins ; et, contrairement à ce qui avait été annoncé, les travaux ne pouvaient pas débiter, faute d'investisseurs. Les 280 milliards, les 10 000 emplois, les 3 000 chambres, ce n'était que du rêve. Rien de bien concret, Monsieur le président.

Il nous est donc revenu le soin de faire appel à des investisseurs, en toute transparence, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt. Hélas... ! Hélas, en juin dernier, le groupe retenu, le groupe RECAS, au terme de la procédure donc qui a été retenue, s'est montré défaillant, incapable de réaliser le tour de table nécessaire aux investissements, ce qui confirme bien la démesure du projet initial.

Pour autant, ce projet n'est pas abandonné, bien au contraire. Des investisseurs locaux — qu'on avait peut-être trop oubliés dans le projet de base — ont immédiatement manifesté leur intérêt pour la reprise d'un projet qui sera redimensionné. Le gouvernement a donc opté pour une nouvelle stratégie en demandant à une banque institutionnelle de l'accompagner dans un audit de *management* et en mettant en évidence et à disposition le foncier ou des lots viabilisés à destination des investisseurs sur la base des études techniques, financières et économiques élaborées par les consultants en 2015. Sans bruit, mais avec méthode, ce projet suit son cours. Il n'est pas abandonné.

Mais plus généralement, notre politique de développement touristique doit s'épaissir, se densifier, se diversifier au travers du plan stratégique 2015-2020 qui a été élaboré avec 134 actions concrètes et financées. Sur ces 134 actions, 15 sont aujourd'hui achevées, 40 sont en cours de réalisation ou partiellement achevées et 21 actions sont d'ores et déjà programmées sur 2017.

Notre industrie touristique étant un élément clé de notre développement, cela nécessite inévitablement un accroissement important des moyens qui lui sont consacrés. À ce titre, c'est une augmentation de budget de 50 %, soit plus de 900 millions F CFP, la plus importante jamais octroyée dans l'histoire de notre tourisme, qui sera proposée dans le cadre du budget que nous présenterons à votre assemblée durant la session budgétaire. Ces crédits supplémentaires seront entièrement dédiés à de nouvelles opérations de promotion ou de mise en valeur de notre patrimoine touristique pour rendre notre destination plus attractive. Ils viendront en complément des moyens apportés par la programmation du Fonds européen de développement.

Les communes, elles aussi, bénéficieront de cette relance économique. L'embellie économique qui se confirme, de même que les mesures de relance qui se mettent en place, profiteront aussi pleinement à nos *maires*, nos partenaires privilégiés. La progression de nos recettes fiscales amènera le FIP, qui représente 17 % de celles-ci, à un des niveaux les plus élevés de la dernière décennie.

Parallèlement à cela, le gouvernement, comme il s'y était engagé, supprimera dès 2017... nous supprimerons le CAVC pour fluidifier le mécanisme budgétaire de soutien aux collectivités et aux populations lors de phénomènes de catastrophes naturelles ou climatiques. Donc, un dispositif plus souple ne nécessitant pas de collectif budgétaire et permettant une intervention financière accélérée à la mesure de l'urgence des situations vous sera proposé. Les premières adaptations réglementaires ont d'ores et déjà été transmises à votre assemblée. C'est sur votre bureau, Monsieur le président. Cette suppression du CAVC générera le versement de 1,2 milliards F CFP de taxes affectées au budget général et donc un versement additionnel au FIP de l'ordre de 200 millions destinés aux communes.

Ajoutés au remboursement annuel de 1 milliard F CFP du FIP suite à la décision de justice d'avril 2013, le versement du FIP passera de 14 milliards à 15 milliards 528 millions dans le projet de budget qui vous sera soumis. À la fin de la mandature nous aurons soldé la dette de 4 milliards du Pays aux communes.

MB

À ces dotations s'ajoutent le volet communal du Contrat de projet ou les interventions de la DDC, sans même parler de la mise en place de la fiscalité communale prévue dès l'année prochaine en matière de production hydroélectrique ou d'extraction d'agrégats. Mais jamais, ô grand jamais, les communes polynésiennes, toutes les communes polynésiennes, et pas seulement celles dont la couleur politique de leur maire était au goût du jour, toutes les communes n'auront été aussi soutenues financièrement et associées à l'action gouvernementale.

En quatrième point, j'ai souhaité consacrer une partie de nos ressources budgétaires afin de rendre du pouvoir d'achat aux ménages polynésiens et participer activement à la lutte contre la vie chère.

Le gouvernement s'est d'ores et déjà attaché à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. C'est ainsi que le prix des hydrocarbures à la pompe est passé de 178 francs à 128 francs pour l'essence, soit une baisse de 28 %, et de 165 francs à 130 francs pour le gasoil, soit 27 % de baisse. Quand certains s'agitent encore sur le calcul du prix de l'électricité, notre gouvernement est passé à la phase concrète en étant le premier à avoir obtenu deux baisses consécutives des factures pour les consommateurs, de l'ordre de 10 % — 9,8 et quelques poussières —, ainsi que le remboursement de la

moitié de l'avance sur la consommation. C'est ainsi un total de 3,4 milliards de pouvoir d'achat qui a été rendu aux ménages polynésiens.

Par le jeu de la concurrence — non seulement de l'appel d'offre mais de la concurrence —, nous avons également fait baisser le prix d'entrée du kilo de riz qui est passé de 100 à 89 francs. Les médicaments remboursables ont quant à eux subi une baisse moyenne de 3,5 %. À cela s'ajoute que depuis avril 2015, nous sommes passés dans une inflation négative globale en passant sous la barre des 0 % en moyenne annuelle de fluctuation.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, le gouvernement proposera en 2017 une suppression des nombreux droits à l'importation sur plusieurs catégories de produits de grande consommation pour les rendre plus abordables naturellement, pour réduire les charges des entreprises et participer activement à la lutte contre la vie chère. Le Conseil des ministres examinera ce dossier dans les semaines qui viennent. De nombreux produits à la personne, notamment les vêtements et les fournitures scolaires qui constituent malheureusement pour de nombreux ménages polynésiens un coût important dans leur budget, seront concernés par ces mesures qui ont vocation à se poursuivre dans le temps.

C'est un premier signe fort aux ménages et aux entreprises dans ce domaine de la lutte contre la cherté de la vie. La suppression des droits à l'importation sur les vêtements, notamment, devrait ramener de la compétitivité à nos magasins de distribution et concourir à la redynamisation du centre-ville de Papeete.

En cinquième point, nous proposerons un pacte de stabilité fiscale.

Effectivement, dans un contexte de redressement de nos finances publiques, le gouvernement souhaite desserrer la contrainte fiscale pour soutenir davantage la reprise qui se confirme, qui s'est confirmée en 2015 et dont les chiffres de l'exécution budgétaire 2016, à la mi-année, témoignent de la poursuite.

Ainsi, pour la première fois en matière de fiscalité, le gouvernement s'engagera devant notre représentation, afin de donner de la visibilité à tous les agents économiques, entreprises, ménages, administrations publiques, à maintenir à leur niveau actuel certains prélèvements fiscaux durant les cinq prochaines années, hors financement de la PSG naturellement que nous verrons un peu plus tard, voire à réduire sur la même durée certains taux de taxation.

Ce pacte de stabilité fiscale sera présenté durant la session budgétaire avant le vote du budget et fondé sur la stabilité d'un certain nombre d'impôts et taxes. Je pense principalement aux taux de TVA qui resteront inchangés ou au taux de l'IS qui sera réduit chaque année pour atteindre 25 % dans cinq ans — taux de taxation unique. Enfin, comme cela avait été annoncé, la CSIS exceptionnelle qui a été instaurée en 2013 sera supprimée l'année prochaine.

Ce sera là un engagement fort du gouvernement qui vise deux objectifs complémentaires : d'une part, donner de la visibilité et de la sécurité aux agents économiques qui produisent et consomment dans notre pays pour stimuler l'activité économique et, d'autre part, indiquer avec force la volonté du gouvernement de réduire les niveaux de prélèvements et ainsi favoriser à moyen et long terme la compétitivité et l'initiative privée.

Comme vous venez de l'entendre, c'est un budget de combat économique que nous souhaitons présenter à votre assemblée durant cette session. Un budget dont les marges de manœuvre financières restaurées depuis plus de trois ans seront entièrement dédiées à stimuler l'emploi, à stimuler l'investissement et l'activité économique. Un budget qui s'appuie sur un pacte de stabilité fiscale pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et favoriser l'initiative privée.

Pour terminer, je voudrais enfin évoquer les réformes les réformes structurelles.

Notre gouvernement s'est déjà, depuis plus de deux ans, attelé à initier d'importantes réformes qui ont été malheureusement délaissées trop longtemps, par peur de déplaire, par la crainte devant la complexité des sujets, par l'absence de volonté politique... je ne sais pas. Changer fait peur, c'est vrai ici et c'est vrai partout. Mais changer est nécessaire pour avancer.

En matière de protection sociale, la réforme de la PSG a été initiée dès la formation de mon gouvernement en septembre 2014. Je ne reviendrai pas sur les réunions, la concertation très large qui a eu lieu et sur les nombreuses discussions qui se sont tenues sur ce sujet. Cette phase s'est achevée. Les premières mesures opérationnelles seront présentées dès cette session, contrairement à ce que j'ai pu entendre car, malheureusement, durant ces dernières années, aucun gouvernement n'a véritablement engagé cette réforme pourtant nécessaire à la survie de notre protection sociale généralisée. Cette réforme sera profonde et s'étendra probablement sur deux ans pour intégrer l'ensemble des aspects de notre PSG, je veux parler de l'assurance-maladie, la retraite, le handicap, le soutien aux familles, le régime de solidarité, l'organisation de nos régimes, la planification pour enfin donner de la visibilité et un sentiment de sécurité à l'ensemble de nos ressortissants.

En matière de ressources, le renforcement de la fiscalité des produits à l'origine d'une partie importante de nos dépenses de santé — le tabac par exemple, produits sucrés par exemple — sera privilégié par rapport au niveau des cotisations sociales. « Le renforcement de la fiscalité sera privilégiée par rapport au niveau des cotisations sociales » que nous souhaitons ne plus augmenter afin de ne pas accroître encore un coût du travail élevé et qui pénalise la création d'emploi dans notre pays.

Pour réduire les dépenses de santé, nous comptons également sur deux leviers qui sont en cours d'élaboration : un, le schéma de prévention contre l'obésité et le surpoids ; et deux, la stratégie de lutte contre le cancer Plan 2016-2025.

Je ne passerai pas sous silence la cohésion sociale, et c'est dans cette optique que le gouvernement vous a transmis un plan d'orientation stratégique sur la mise en place d'une politique de la famille, fruit d'un long travail et riche travail mené sous la coordination de Madame Maiana Bambridge et de certains d'entre vous, avec le concours notamment donc de ces membres de notre assemblée. Je souhaite que ce plan puisse nourrir des débats fructueux lorsque vous aurez à l'étudier très prochainement.

Vous aurez également à étudier bientôt un texte modificatif concernant le régime de solidarité de Polynésie française. Le texte que nous avons tous voté ici en juillet 2014, ayant pour objectif de minimiser les fraudeurs, a en réalité — vous l'avez vu, vous l'avez tous constaté — compliqué la vie de tous les ressortissants du régime du RST. Des SDF ou des personnes sans revenu se sont retrouvés inscrits au RNS ! Cela a provoqué — et je suis complètement d'accord avec eux — un sentiment d'injustice chez ces personnes. Pour corriger ces aberrations, nous avons réuni un groupe de travail rassemblant les utilisateurs de cette loi, rassemblant les personnels communaux, eux qui remplissent les dossiers à l'origine, la direction des affaires sociales bien sûr, et la CPS d'autre part, et le gouvernement afin d'apporter les corrections nécessaires à la loi de 2014. Ces modifications, que vous examinerez dans quelques jours, devraient être de nature à corriger cette injustice, à corriger toutes les aberrations et de régulariser au sein du RSPF la situation des ressortissants qui ont été injustement placés au RNS.

D'autres réformes structurante et conditionnant le développement harmonieux de notre pays sont en cours.

En matière de transports aériens et maritimes, un schéma directeur a été adopté par votre honorable assemblée et les modalités de sa mise en œuvre sont en cours d'élaboration. C'est un élément important de notre développement futur, car dans un territoire aussi disséminé que le nôtre, les transports entre Tahiti et l'ensemble des archipels constituent une respiration indispensable.

Le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables a été également transmis à votre assemblée après le vote favorable du CESC en juillet dernier.

En matière d'énergie, le premier plan de transition énergétique de notre collectivité a été élaboré et mis en œuvre depuis l'année dernière. Parmi les 45 mesures figurant dans ce plan, je relèverai notamment la comptabilité appropriée pour ÉDT, deux baisses des tarifs de l'électricité dont j'ai déjà parlé, des mesures d'exonération de droits sur les véhicules électriques et hybrides qui ont permis depuis près de deux ans le décollage de ces moyens de transports en Polynésie.

Le premier code de l'énergie de notre pays sera présenté prochainement pour avis au CESC. Ce texte de loi constitue une véritable refondation de ce secteur, avec une harmonisation et une modernisation de tous les textes législatifs et réglementaires du secteur, une ouverture à la concurrence, une plus grande transparence économique, une incitation à favoriser les énergies renouvelables. Je pense que certains membres de cette assemblée ont déjà été sensibilisés par certains acteurs dans ce secteur-là.

Le gouvernement ne sollicitera pas la procédure d'urgence afin de laisser à tous les acteurs de la société civile le temps nécessaire à l'examen de ce code pour le critiquer — certains ne savent malheureusement faire que cela mais, enfin, il faut critiquer, il faut critiquer — ou, comme nous le souhaitons, pour l'étoffer et le rendre utile et efficace dans le cadre de notre transition énergétique.

Au titre des grandes réformes, le Conseil des ministres a transmis hier au CESC le projet de loi réformant le secteur de la perliculture qui résulte de travaux avec l'ensemble des professionnels et de notre ministère, la perliculture, l'économie bleue, et nous avons réussi effectivement ensemble à mettre en place ce projet de refonte de l'activité perlicole. C'est la première fois qu'on arrive à mettre tout le monde d'accord sur un texte.

Bien sûr je souhaite, pour complètement terminer mon intervention, saluer le dialogue constant et serein avec l'État, notre partenaire qui nous accompagne dans la voie du redressement. C'est ainsi que nous avons pu concrétiser le retour de l'État au financement du régime de solidarité, que nous avons signé le deuxième contrat de développement et le CRSD tant attendu, que nous signerons au mois d'octobre prochain la nouvelle convention Éducation. C'est ainsi que nous avons réussi le programme de dépollution de Hao qui aujourd'hui a trouvé sa phase active.

La visite du président de la République le 22 février dernier a fait avancer bien des choses. Je veux parler notamment de la modification du décret d'application de la loi Morin pour une meilleure indemnisation des victimes du nucléaire, même si l'on souhaite aller beaucoup plus loin, les études sur le nouveau centre culturel de Papeete avance bien et sur le centre de mémoire des essais nucléaires, ou encore des travaux en cours sur les Accords de Papeete et la réforme statutaire. Il y a bien sûr le rétablissement du montant de la DGA. Les choses se concrétisent, croyez-le.

Sur la réforme statutaire, le dossier devrait être inscrit assez rapidement au Sénat. Votre assemblée sera donc très prochainement consultée sur ces réformes.

Dans tous ces domaines, et grâce au dialogue rétabli, l'État a tenu ses engagements. Oui, il y a effectivement l'État, mais il y a surtout les hommes qui le représentent ici en Polynésie française. Donc, permettez-moi de rendre hommages aux serviteurs de l'État, et je veux en particulier parler du haut-commissaire et de ses équipes. Le travail ne fait que commencer, mais Monsieur le haut-commissaire, merci pour vos efforts d'adaptation et de compréhension. Merci pour cette énergie que vous avez déployée pour comprendre au plus tôt..., comprendre au plus tôt le contexte local, ses spécificités, ses préoccupations. Vous vous êtes inscrit dans la continuité — c'est en tous les cas ce que vous m'avez toujours avoué à Paris — et je me dois de saluer l'excellence de nos relations de travail. Les résultats sont patents et nous sommes nombreux à le constater ici.

Alors — je vais finir —, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, je vous avais annoncé en ouverture de mon propos que je ne serai pas exhaustif. Le travail fourni par notre gouvernement depuis deux ans va au-delà de ce que je viens de rappeler, et les ministres dont j'ai passé les secteurs sous silence voudront bien m'en excuser. Je pense notamment à la ministre de l'Éducation qui a ouvert la voie de la réforme de notre système éducatif pour améliorer la réussite scolaire de nos enfants, et de l'importance des moyens qu'elle bénéficie aujourd'hui compte tenu de ces bonnes relations que nous avons avec l'État. Ou encore de l'important travail de notre ministre de la Culture pour la valorisation de notre patrimoine et le développement d'une économie culturelle. Vous retrouverez plus de détails dans le bilan que nous avons fait éditer et qui sortira de l'imprimerie demain matin avant de vous être transmis.

J'ai déjà été assez long mais je voulais juste illustrer que, pendant ces deux années, nous avons pris à bras-le-corps tous les dossiers importants qui conditionnent l'avenir de la Polynésie. Et c'est dans cet avenir que nous nous projetons. Après tant d'années de difficultés, d'errances politiques, le gouvernement a souhaité planifier le développement économique, social, culturel et environnemental en donnant plus de visibilité au travers de schémas directeurs et de plans stratégiques qui engagent effectivement notre pays sur le moyen et le long terme. Une vision sans précédent qui est de nature à rassurer les investisseurs — je le souhaite de tout mon cœur — et les bailleurs de fonds.

Avec un sens aigu de l'intérêt général, dans la transparence, nous poursuivrons avec confiance le travail engagé au seul bénéfice de l'ensemble des Polynésiens.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je propose de suspendre la séance en vous invitant à reprendre nos travaux à 13 h 30. En vous souhaitant une bonne fin de matinée et un très bon appétit.

Merci.

oOo

Suspendue à 10 heures 35 minutes, la séance est reprise à 13 heures 38 minutes.

oOo

PRÉSIDENCE de Madame Lana Tetuanui,
première vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

La présidente : La séance est reprise.

Chers amis, chers collègues, Monsieur le vice-président, bonjour. Vous avez bien mangé ?...

AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 PORTANT SUR LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 131-2016 du 9 septembre 2016, présenté au nom de la commission n de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Madame et Monsieur les représentants Virginie Bruant et Antonio Perez.

La présidente : Nous allons passer au rapport n° 131-2016 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'article du projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française.

Je demande au rapporteur, Madame Virginie Bruant, de bien vouloir présenter le rapport.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, chers collègues, bonne après-midi.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Madame Bruant.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes, une heure : pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 minutes ; pour le groupe UPLD, 10 minutes ; et pour le groupe RMA, 33 minutes.

J'invite le premier intervenant du groupe UPLD à prendre la parole... En attendant l'intervenant du groupe UPLD... Hé, on a prévu de reprendre la séance à 13 h 30. Il est 13 h 43, à l'heure de l'hémicycle.

Je vais appeler l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA de bien vouloir prendre la parole.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Mes chers collègues, bonjour.

En 2002, le Fonds de reconversion de l'économie de la Polynésie française, le FREPF, a été remplacé par la DGDE (Dotation Globale de Développement Économique), au nom de la solidarité nationale. La solidarité nationale, mes chers collègues, retenez bien ce terme, un concept à géométrie variable selon les gouvernements centraux en place.

Pour rappel, la DGDE, signée par le Président Gaston Flosse sous la présidence de Jacques Chirac, représentait une grande avancée budgétaire puisque la pérennisation et la forfaitisation du versement de cette DGDE permettait à la Polynésie française de faire des projets d'investissements structurants à long terme. C'est ce que l'on a appelé la « dette nucléaire de la France », qui devait ainsi servir à maintenir de manière permanente l'équivalent des flux financiers qui résultaient de l'activité du CEP. Rappelez-vous la déclaration du président Chirac : « *au nom de la reconnaissance de la Nation envers la terre polynésienne qui a abrité les essais* ». Cette dotation destinée au renforcement de l'autonomie économique du pays s'établissait annuellement à 18 milliards de francs.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, pourtant massivement soutenu par les Polynésiens durant les élections présidentielles, l'engagement du président Chirac fut renié. L'engagement de l'État n'est plus de mise. Adieu la pérennisation et la forfaitisation de la dette nucléaire !!! Place à l'éclatement de la DGDE en trois instruments financiers en dépit de l'opposition du TAHOERA'A HUIRAATIRA qui avait cru en la parole donnée par l'État.

Sont ainsi créés en 2010, en substitution de l'ex-DGDE, trois nouveaux instruments financiers :

- La DGA (Dotation Globale d'Autonomie pour la Polynésie française), de 10.8 milliards versée par douzième ;

- La DTIC (Dotation Territoriale pour l'Investissement des Communes de la Polynésie française) de 1,08 milliard reversée, elle, directement au FIP pour le financement des projets de traitement des déchets, d'adduction en eau potable et d'assainissement des eaux usées ;
- Le 3IF (3^e instrument financier) de 6,12 milliards, qui correspond au concours de l'État au financement d'investissements prioritaires, objet d'une convention cadre pluriannuelle signée par l'État et la Polynésie française pour des investissements se déclinant dans quatre secteurs : routier, portuaire, aéroportuaire et défense contre les eaux.

Sur le papier, cette réforme pouvait sembler indolore. Mais pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA, cet éclatement en trois instruments financiers de la DGDE représentait déjà une perte d'autonomie flagrante.

II

La DTIC revenait à confier aux communes qui relèvent pourtant de la compétence de l'État, la disposition d'une partie de cette ressource, tandis que le 3IF, obligeait la collectivité à négocier en permanence avec l'État sur le choix des investissements éligibles et sur les obligations à tenir dans le cadre d'un co-partenariat État-Pays.

Malheureusement les faits nous ont donné raison. Cette réforme a retardé l'action des gouvernements qui se sont succédés, avec des montants qui ont baissé au gré des lois de finances et des coups de rabot appliqués par le gouvernement central. À cela se sont ajoutées des conditionnalités de versement qui se sont accumulées d'une année à l'autre, décalant dans le temps le versement des sommes dues, voire faisant perdre à la Polynésie française ces sommes. Ceux qui ont gouverné ce pays le savent.

Ironie du sort, c'est au nom de cette même solidarité nationale, qui — croyait-on — nous avait promis d'obtenir la pérennisation de la dette nucléaire, qu'il a été demandé à la Polynésie française de participer à « *l'effort budgétaire envers la Nation* » en acceptant de faire subir à la DGA les premiers coups de rabots à un moment où la Polynésie française avait le plus besoin du soutien de l'État.

En 2015, la DGA a chuté de 716 millions de francs. En 2016, elle a perdu 477 millions de francs, 477 millions qu'on retrouvera dans le prochain texte que nous allons étudier aujourd'hui et qui vient corriger ce qu'il convient d'appeler : la boulette Nuihau Laurey. À ces diminutions successives, le TAHOERA'A HUIRAATIRA s'est opposé, n'hésitant pas à parler d'un « véritable reniement des engagements de l'État ».

C'est désormais à la faveur d'une visite présidentielle du Président François Hollande qu'il est envisagé par l'État de revoir le niveau de la DGA à la hausse, à savoir au niveau de la DGA 2011 pour l'exercice budgétaire de 2017. La majorité actuelle se félicite de ce qu'ils appellent une avancée, allant jusqu'à proposer d'inscrire ce montant dans le statut d'autonomie pour le « sanctuariser »... Il est vrai que le terme pérenniser a bien été dévoyé... On se rappelle tous de l'engagement de l'État avec la dette nucléaire sous Jacques Chirac, de la volte-face de Nicolas Sarkozy par rapport à ces engagements... Aussi, quelle valeur accorder à l'engagement d'un Président de la République sortant qui promet de sanctuariser cette DGA ? Quelle valeur accorder à l'engagement d'un État qui malgré des conventions signées revient sur ses engagements au gré des changements gouvernementaux centraux ?

Nous savons tous, à l'aube des prochaines élections présidentielles, que ce qu'une loi de finances peut faire, une autre pourra le défaire tout aussi aisément. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler la citation de Charles Pasqua alors Ministre de l'intérieur : « *Les promesses n'engagent que ceux qui y croient* ». Il en va de même pour une éventuelle réforme statutaire, si réforme statutaire

il devait y avoir... Et, des informations que nous avons, cela n'en prendrait pas *a priori* le chemin. Hélas !...

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

La présidente : Merci, chers collègues. J'appelle l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole.

M. Antony Geros : Madame la présidente sénatrice, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par lettre du 31 août 2016, Monsieur le haut-commissaire de la République sollicite l'avis de notre assemblée sur un projet de loi de finances destiné à officialiser le rétablissement du montant de la dotation globale de développement économique — et d'équipement plutôt —, au titre de l'exercice 2017.

Bien que l'exposé des motifs ne nous fasse remonter la genèse de la situation seulement qu'à partir de 1996, il convient tout de même de se remémorer les événements particulièrement regrettables qui ont poussé le peuple à manifester en 1995 pour faire cesser définitivement les expériences nucléaires menées en Polynésie.

C'est en effet au lendemain de ces événements que les autorités politiques et religieuses ont pris conscience du décrochage sociale et économique qu'avaient engendré ces longues années d'activité nucléaire sur le sol polynésien. Certaines personnalités s'étaient même émues du fait que la richesse des transferts opérés durant cette période d'abondance ait été inégalement répartie. Ainsi, les laissés pour compte de notre société ont commencé, à juste titre, à réclamer leur dû à l'État et au Pays.

C'est en considération de cette déplorable situation que le gouvernement alors au pouvoir a pu obtenir en 1996 et à travers le FREP les premiers éléments de reconversion visant non seulement à maintenir les flux financiers nécessaires au maintien de notre équilibre économique mais également à assurer une répartition plus équitable de ceci au profit du tissu entrepreneurial pourvoyeur d'emploi.

Il était en effet plus que nécessaire que les transferts financiers générés pendant une trentaine d'années par l'activité nucléaire en Polynésie, au seul bénéfice du CEA et du CEP, puissent être amortis par un développement économique autonome et plus endogène consécutivement à l'arrêt définitif de l'activité militaire.

Fort de la proximité des relations entretenues entre les deux hommes de la situation, à savoir Monsieur le Président du Pays et Monsieur le Président de la République, le FREPF a évolué vers un dispositif financier conventionné s'appuyant sur un cadre réglementaire censé garantir une certaine forme de pérennité.

C'est dans ces conditions que, dans le respect de la parole donnée — et ce n'est pas un plagia, puisque je viens de l'entendre —, la dotation globale de développement économique dont l'esprit reflétait déjà la fameuse dette nucléaire a été instaurée. Une dotation globale forfaitisée d'un montant de 18 milliards de francs et libre d'utilisation qui devait être considérée comme figée dans sa dénomination, sa forfaitisation et son utilisation. Décidément comme les esprits se rejoignent ! Ce sont des mots que je viens d'entendre.

Seulement, la situation ayant entretemps considérablement évoluée sur le plan de l'échiquier national, il en a résulté que les engagements d'antan n'ont plus été au goût des responsables politiques d'alors, d'autant que les relations entre le Président du Pays, qui n'avait pas changé, avec le président de la République, qui lui venait d'être remplacé, n'étaient plus ce que l'on pouvait qualifier de très consensuelles.

C'est ainsi qu'à la faveur des modifications statutaires effectuées en 2010, le sacrosaint accord des deux hommes de la situation de l'époque a été pulvérisé en 3 instruments financiers comprenant : la dotation globale d'autonomie, la dotation territoriale pour l'investissement des communes, ainsi que le 3^e instrument financier par lequel l'État apporte son concours au financement des projets prioritaires du pays.

Il n'aura pas échappé aux élus que nous sommes que cette soudaine métamorphose du dispositif réduisait la marge de manœuvre du Pays au périmètre de la DGA puisque que la DTIC était directement fléchée vers le FIP, et que le 3^e instrument financier n'était que la caricature de plusieurs conventions de financement nécessitant une négociation au coup par coup. Du moins, aux élus de l'UPLD, ça n'a pas échappé !

Cette reprise en main de l'État à travers le nouveau dispositif de financement fût d'ailleurs inscrite dans la griotte du CGCT, et notamment son article L 6500 qui s'énonçait ainsi : « *l'État verse annuellement à la Polynésie française une dotation globale d'autonomie. Son montant est fixé à 90 552 000 € [soit 10,805 milliards F CFP] pour l'année 2011. Il évolue à compter de 2012 comme la dotation globale de fonctionnement mentionnée à l'article 1613-1 [du CGCT, bien entendu]. « La dotation annuelle fait l'objet de versements mensuels ».*

Alors qu'après les élections de 2013, les relations État/Pays semblaient être revenues au beau fixe, comme on a pu l'entendre également ce matin, au point d'avoir raffermi la confiance des bailleurs de fonds ainsi que des notateurs du pays, un premier coup de rabot d'alerte a été donné en décembre 2014 par la suppression pure et simple du mécanisme d'indexation et la diminution du montant global fixé. L'article L 6500 du CGCT ainsi modifié s'énonçait alors en ces termes : « *l'État verse annuellement à la Polynésie française une dotation globale d'autonomie. Son montant est fixé à 84 547 668 € [soit 10,089 milliards de francs] pour l'année 2015. La dotation annuelle fait l'objet de versements mensuels. »*

Après d'âpres échanges entre le gouvernement central et le gouvernement local afin d'obtenir le rétablissement de la situation d'antan et malgré l'effort pédagogique déployé par le Pays pour obtenir satisfaction, un deuxième coup de rabot scélérat est donné contre toute attente en décembre 2015 opérant par la même occasion une diminution considérable du montant de la dotation de +4 000 000 €. L'article L 6500 du CGCT ainsi modifié s'énonçait alors tristement en ces termes « *l'État verse annuellement à la Polynésie française une dotation globale d'autonomie. Son montant est fixé à 80 547 868 € [soit 9,611 milliards de francs] pour l'année 2016. La dotation annuelle fait l'objet de versements mensuels. »*

Il semble que ce soit cet élément déclencheur qui a valu de la part de nos parlementaires plusieurs actes de bravoure et de protestation à la tribune de leurs assemblées respectives afin d'obtenir le rétablissement du montant de la dotation au niveau accordé en 2011. C'est ainsi qu'après avoir bénéficié du soutien du Président de la République *himself*, le gouvernement central soumet à notre avis le projet de loi de finances rectificatif.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, ainsi, compte-tenu des négociations entreprises récemment sur le sujet, la rédaction nouvelle de l'article L 6500 du CGCT devrait se décliner comme suit : *l'État verse annuellement à la Polynésie française une dotation globale d'autonomie. Son montant est fixé à 90 552 000 €, soit 10,805 milliards de francs, à compter de 2007. La dotation annuelle fait l'objet de versements mensuels.* Du moins, c'est comme ça que le nouvel article devrait être adopté en l'état si éventuellement nous étions suivis.

Il aura donc fallu une prise de conscience quasi unanime de la classe politique locale pour que l'État, au plus haut niveau, daigne finalement s'en soucier et procède à son rétablissement dans les conditions restrictives que je qualifierai de déplorables pour une dotation censée représenter une dette morale de la Nation envers notre collectivité car, vous l'aurez remarqué, la nouvelle rédaction en

excluant l'indexation de ce dispositif à la DGF des collectivités territoriales cristallise définitivement son montant.

Il ne me paraît donc pas surprenant de constater qu'après avoir été échaudés dans les circonstances que je viens de rappeler, il reste aux élus de votre majorité de formuler le vœu — et ce ne sera qu'un vœu — que cette dotation puisse être inscrite toujours dans la griotte mais cette fois-ci statutaire, en restant tout de même pensifs sur ce qui pourrait advenir de cette dotation si le pouvoir souverain décidait *in fine* de ne pas suivre la majorité sur ce point.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, par deux fois, l'État, sans crier garde, a trouvé matière à remettre en cause un engagement d'une force symbolique redoutablement important aux yeux des Polynésiens durant la période au cours de laquelle les essais nucléaires ont été perpétrés. Leur innocence était clamée sous tous les toits. Aujourd'hui, il est établi et reconnu que ces essais ont été extrêmement nocifs pour la santé humaine, à tel point qu'il est notoirement reconnu qu'ils représentent encore de nos jours un danger potentiel pour la santé de nos populations.

Durant la période au cours de laquelle les essais nucléaires ont été perpétrés, les flux financiers en provenance de la Métropole, c'est-à-dire de la France hexagonale, n'ont pas manqué de bouleverser notre développement économique au point que l'économie d'autosuffisance qui était observée et pratiquée avant les années 60 a commencé petit à petit à laisser la place à une économie assistée d'extrême dépendance. C'est dans ces conditions que, pour remédier au risque économique lié à l'arrêt définitif des activités du CEA-CEP, l'État a accepté non seulement de mettre en œuvre ce dispositif financier mais également de fixer son montant à ce qu'il était alors lors de sa création en 2011.

Le fait pour l'État d'avoir par deux fois renié son engagement représente un tel déni de respect vis-à-vis du peuple légitime de ce pays que je ne pourrai m'empêcher de mettre en doute les affirmations du Président du Pays encensant le retour au bleu indigo ou au bleu azur des relations État/Pays, comme nous l'avons entendu ce matin dans son intervention.

En considération donc de ce que je viens de vous exposer, Madame la présidente, Monsieur le vice-président, le groupe UPLD s'abstiendra sur ce projet d'avis. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

J'appelle l'intervenant du groupe RMA à bien vouloir prendre la parole. Madame Sage.

M^{me} Maina Sage : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le vice-président, chers collègues, bonjour.

Comme cela a été dit par mes deux prédécesseurs, c'est vrai que les déclarations du Président de la République en début d'année dernière ont permis de confirmer un acte fort de l'État de revenir à la dotation initiale de la DGA puisque, effectivement, cette DGA a été rognée sur plusieurs années.

Alors, contrairement à ce que je viens d'entendre, en tout cas pour compléter ce qui vient d'être dit, le premier coup de rabot, ce n'est pas 2014, c'est 2013. Vous le dites vous-même, il faut revenir au montant de 2011 ; donc il y a bien eu des diminutions régulières depuis 2011. Je tiens à le rappeler. Et premiers coups de rabot importants à partir de 2013. Donc, il y a eu effectivement 3 années successives, dans un contexte national de réduction de la dépense publique, où effectivement notre dotation a aussi été impactée, comme toutes les dotations de fonctionnement.

Alors, c'est vrai qu'il y a eu de longs débats dans les deux assemblées, à l'Assemblée nationale l'année dernière. En fait, en 2014, c'est ce que vous avez lu, nous avons logé la DGA dans le

CGCT — ce qui n'était pas le cas avant — à 84 millions, et c'était censé stabiliser la DGA à 84 millions.

Effectivement, l'an dernier, lorsque l'État est revenu sur cet engagement du budget 2014 en fixant à nouveau la DGA à 80 millions, évidemment tous les parlementaires sont montés au créneau pour rappeler ce qui avait été fait précédemment et surtout pour essayer de stabiliser *a minima* à 84. C'est effectivement l'objet du prochain texte puisque les 4 millions d'euros ont été promis par la ministre de l'Outre-mer de l'époque, Madame Pau-Langevin, à l'Assemblée nationale en s'engageant sur les crédits de son ministère à rétablir dans le courant de l'année 2016 ces 4 millions d'euros. C'est ce que nous allons voter dans le texte suivant.

Mais plus encore, et ça c'est aussi tout le travail du gouvernement qui a œuvré dans ses relations avec l'État, des parlementaires et notamment notre vice-président, d'aller plus loin que les 84 millions et de revenir à la dotation initiale de 90 millions d'euros parce que, effectivement, cette dotation n'est pas comme les autres. Et ça a été un peu tout le travail à effectuer, d'essayer de faire comprendre et de rappeler..., parce qu'ils ne sont pas forcément amnésiques, mais il faut savoir aussi qu'au niveau national, les gens changent, les ministères changent, les élus changent, et c'est important effectivement de marquer l'histoire et de rappeler que cette dotation était particulière, c'est un engagement du chef de l'État, que ça représentait pour les Polynésiens, on va dire, une sorte de dette nucléaire, symbolique, et que nous étions extrêmement sensibles au respect de ces engagements.

Comme ça a été dit, et je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, en 2010, l'explosion de l'ex-FREPF, ex-DGDE, en 3 instruments a fragilisé cette dotation très clairement. Et beaucoup ici se sont levés et ont voté contre cette modification. Mais nous l'avons subi, et c'est vrai que, là, nous avons déjà pressenti à l'époque — ça avait fait de longs débats ici — que cet éclatement en 3 dispositifs risquait de fragiliser la pérennité de cette dotation, ce que nous avons vécu dernièrement.

Très franchement, dans le contexte actuel, je peux que me réjouir que l'État soit venu jusqu'ici par la voix du Président de la République marquer à nouveau l'engagement de l'État à nos côtés par plusieurs dispositions dont le rétablissement de la DGA. Certes, c'est insuffisant mais c'est du concret, c'est quelque chose d'important pour les Polynésiens. Je pense que ça va dans le bon sens. Alors, c'est vrai que la rédaction, on pourra dire ce que l'on veut. Mais si la rédaction se trouve dans le CGCT, c'est pour effectivement sécuriser un maximum ce texte. Oui ! Vous avez raison, c'est une loi de finances. Ce qu'une loi de finances peut voter, ce que la loi peut faire, la loi peut défaire, bien sûr. On sera vigilants et on sera là, on se battra jusqu'au bout pour ce que cet engagement soit maintenu, mais on ne s'arrête pas à la loi de finances.

J'ai entendu dire que vous auriez des échos que la réforme statutaire serait aux archives. Je vous confirme que la réforme statutaire sera étudiée au Sénat dans quelques semaines, et nous serons consultés très prochainement. Je pense que le vice-président sénateur pourra à nouveau vous le confirmer, cela a été dit par le Président Fritch également ce matin.

Est-ce que l'on peut s'inquiéter de la pérennité de ce dispositif ? Je l'ai très franchement écrit comme cela, « *chat échaudé craint l'eau froide* », bien sûr. Je l'ai entendu de mon collègue Tony Geros. Oui ! « *Chat échaudé craint l'eau froide.* » Nous-mêmes, nous sommes attentifs à ce que ces engagements de début d'année soient respectés. En revanche, lorsque l'on regarde les arbitrages qui sont faits actuellement sur les projets de réforme statutaire, ça nous donne confiance dans la pérennisation de ce dispositif. Et effectivement, si l'on peut inscrire dans le marbre la DGA *a minima* dans notre statut, ce sera bien évidemment un symbole fort de la reconnaissance de l'État envers les Polynésiens pour avoir joué un rôle particulier parmi les collectivités d'Outre-mer et d'avoir servi de base les essais nucléaires pendant 30 ans.

C'est dans ce sens que, évidemment, l'assemblée, dans son avis qui nous est proposé aujourd'hui, souhaitait que nous précisions, en plus de notre avis favorable, que nous souhaitons que la DGA soit sanctuarisée dans notre loi organique.

Bien évidemment, il ne faut pas oublier que la DGA n'est qu'une partie de l'ex-DGDE, les 18 milliards. Mes collègues l'ont rappelé, il y a également la DTIC, il y a le 3IF. Monsieur le vice-président, nous devons aussi suivre attentivement ces deux autres instruments qui sont indispensables à ce pourquoi ils ont été initialement créés et que nous n'avons pas, 20 ans plus tard, encore atteint, à savoir la reconversion économique durable de la Polynésie.

Pour moi, elle est là la réelle émancipation souhaitée et attendue par les Polynésiens, c'est faire de notre territoire une collectivité viable et autonome sur le plan économique et social. Et pour atteindre cet objectif, il est tout de même crucial que la France prenne en considération l'histoire unique de notre collectivité. Notre collectivité doit aujourd'hui assumer les conséquences sanitaires, les conséquences environnementales, les conséquences sociales de ces trente années d'essais nucléaires qui ont bouleversé sur le plan économique et social de notre territoire. Et ça doit se traduire par des faits très concrets. Il y a la sanctuarisation de la DGA, il y a encore beaucoup d'autres actions à mener : des actions d'accompagnement et d'indemnisation des victimes, de remboursement de notre sécurité sociale, de réparation, de réhabilitation, de surveillances des sites, des actions de transparence pour que la vérité soit bien accessible à tous.

Il me semble que l'État s'est engagé sur cette voie. Bien sûr, il y a encore beaucoup d'obstacles mais nous poursuivrons ce travail. Moi, je tiens à remercier ceux en tout cas du côté de l'État qui nous soutiennent dans cette démarche, qui nous encouragent, et je les encourage aussi à poursuivre et à finaliser ensemble ce travail.

On pourra relativiser comme on veut ce texte mais, pour moi, la sanctuarisation de la DGA c'est un pas majeur et concret vers cette reconnaissance. Vous pourrez compter en tout cas sur la majorité et ses parlementaires pour œuvrer à son aboutissement. Mais je ne voudrais pas parler que du passé et de la réparation de ce passé, les choses pourront peut-être, je l'espère pour nous tous ici, s'apaiser petit à petit pour l'avenir de ce pays. Mais il faut aussi penser à aujourd'hui et à demain, et en attendant, en parallèle, on se doit dès aujourd'hui de reconstruire une économie qui est viable, une économie qui est durable, qui était bien l'objectif du plan de reconversion économique. Cela passe par cette stabilité, cette confiance retrouvée. Cela passe aussi — et je terminerai sur ces perspectives très positives pour la Polynésie — par une meilleure prise en compte de nos potentialités. C'est vrai que nous avons des contraintes, c'est vrai que nous sommes loin, nous sommes isolés, nous sommes un territoire extrêmement fragmenté sur une surface maritime immense qui nous lance finalement des défis avec un marché assez petit (270 000 habitants) mais nous avons tellement d'atouts, nous avons tellement de potentiels à développer, en premier lieu grâce à ces ressources naturelles, au capital humain, nos entreprises, notre jeunesse, bien sûr notre environnement, notre culture... Ce sont tous ces sujets que nous avons abordés, et je profite pour remercier l'assemblée et la commission en charge du tourisme qui a présenté pendant deux jours ce forum des métiers des formations du tourisme où on a évoqué ces sujets. Cela trace quand même des voies d'avenir ambitieuses, innovantes pour la Polynésie qui permettent aussi de mettre en avant ces atouts, cet immense espace maritime que je considère être finalement comme l'or bleu de la Polynésie. Voilà.

Moi, j'ai retrouvé ces engagements dans le discours de ce matin : une commande publique qui sera renforcée, une fiscalité simplifiée, des barrières douanières allégées, avec un pacte de stabilité fiscale, un budget dit de combativité économique. C'est véritablement ce que les acteurs demandent et attendent et qui sera au profit de nos ressources propres, l'économie bleue, le tourisme... On a parlé de la perliculture, de l'aquaculture.

Finalement, au-delà des outils — nous avons 3 instruments financiers historiques : la DGA, la DTIC et le 3IF —, au-delà du contenant, il y a ce que l'on en fait et, vraiment, nous souhaitons, et

nous savons que vous le ferez, que ces outils contribuent grandement à ces grands objectifs nouveaux qui donnent confiance. Voilà.

Mes chers collègues, le groupe TAPURA soutiendra cet avis favorable à ce projet de décret.
Merci.

La présidente : Merci, Madame Sage. J'invite le vice-président à prendre la parole.

VM

M. Nuihau Laurey : Merci, Madame la présidente, ma chère collègue sénatrice.

Bonjour, Mesdames et Messieurs les représentants. Bonjour, Mesdames et Messieurs de la presse, le public... un peu parsemé cet après-midi.

Je vais essayer de faire court. Tout a été dit un peu sur ce dispositif. Je partage les observations qui ont été formulées par la rapporteure sur cette demande d'avis qui vous est formulée. J'ai entendu les uns et les autres.

C'est vrai que c'est un travail de longue haleine qui a été mené notamment par les parlementaires pour bien indiquer à la représentation nationale les faits particulièrement catastrophiques qu'avait produit sur la population locale le fait que cette dotation globale d'autonomie ait été réduite durant trois exercices consécutifs à hauteur de 3 millions d'euros pour le premier exercice, 2014, 3 millions ensuite 2015 et 4 millions d'euros pour 2016. Vous l'avez vous-même dit à plusieurs reprises, c'est une dotation particulièrement symbolique qui ne peut pas être classée au même titre que toutes les dotations des collectivités nationales. Et je pense que c'est l'effort consenti par l'ensemble des parlementaires, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, qui a conduit à, un, l'engagement du Président de la République de rétablir à son niveau initial le montant de cette dotation globale d'autonomie et, deuxièmement, cette proposition qui nous est formulée au travers du projet de loi de finances 2017 avec un rétablissement de cette DGA à un peu plus de 90 millions d'euros, ce qui était le cas après sa division en trois instruments distincts en 2011. C'est un vrai travail de partenariat entre les deux assemblées qui nous a permis d'obtenir finalement, au bout de trois exercices, le fait que cette dotation soit réajustée.

J'ai entendu l'intervention de notre ami Tony Geros, j'aurais souhaité que l'UPLD soutienne aussi cet avis favorable. Bon, j'ai compris les arguments qui ont été avancés ; il y a une logique, il y a une cohérence politique à cet avis, à cette abstention. J'ai noté un terme en particulier qui a été utilisé par Tony, le terme « *déni* ». Et je me souviens, moi, lors de l'intervention au Sénat... Donc c'était assez tard le soir, nous examinons le budget de l'outre-mer, il n'y avait pas beaucoup de monde dans l'hémicycle, puisque quand on examine le texte sur l'outre-mer, il n'y a pas beaucoup de monde. J'ai moi-même, avec mon collègue sénateur de Guyane, qui est co-rapporteur du budget de l'outre-mer, présenté ces observations lors de l'examen de cette mission outre-mer en commission des finances, indiqué en session plénière sur les 50 membres de la commission des finances... Il devait y avoir moins de 10 membres présents à ce moment-là, et j'ai utilisé presque le même terme puisque j'ai parlé de reniement. Et je pense que c'est ce qui a fâché la ministre de l'outre-mer à ce moment. Mais au final, nos voix, celle de Lana, celle de Maina, celle de Jean-Paul, la mienne, celle de Jonas aussi peut-être, je pense, j'espère, ont été entendues, et nous sommes là en train de donner un avis sur ce rétablissement... qui n'est pas négligeable, hein ! C'est 10 millions d'euros, 1,2 milliard en exercice plein, et nous allons examiner le budget dans les semaines qui viennent. Et cela nous permet de retrouver 1,200 milliard de francs sur le budget général du pays. Ce n'est pas négligeable. Donc, je me satisfais au nom du gouvernement que le rapporteur propose un avis favorable sur ce rétablissement de la DGA.

J'ai entendu l'intervention de Sandra aussi. Sur la révision statutaire, je pense que Maina a répondu c'est-à-dire que le Président de la Polynésie va être auditionné dans deux semaines à peu près, ainsi que tous les présidents de collectivités qui sont concernés par cette révision statutaire qui ne

concerne pas seulement la Polynésie mais cinq collectivités d'outre-mer. Ce n'est pas négligeable. Donc, les travaux d'audition vont commencer dans les jours qui viennent.

Deuxième point que j'ai noté aussi dans l'intervention de Sandra, ce qu'elle appelle « *la boulette Nuihau Laurey* ». Pour ma part, j'essaie d'éviter de faire des « *boulettes* », j'en mange plutôt. Il faudrait que j'en mange moins mais bon... Sur ce point, c'est assez intéressant de voir comment cette réponse, qui était quand même assez dure de la ministre de l'outre-mer a été reprise. Parce que j'ai eu une discussion dans les minutes qui ont suivi avec son conseiller budgétaire qui m'a indiqué effectivement qu'il s'était un peu pris les pieds dans le tapis et que c'était un peu de l'enfumage. Et je lui dis : Eh bien, j'aimerais bien qu'on m'explique — et j'ai fait d'ailleurs cette demande par écrit au ministre — comment une demande d'augmentation de 4 millions d'euros qui a été formulée peut conduire à une baisse de 16 millions d'euros au budget. Ah, c'est un miracle budgétaire que même moi, en tant que ministre des finances, j'aimerais connaître les tenants et les aboutissants. Je n'ai pas eu de réponse. Donc, effectivement, il n'y a eu aucune disposition budgétaire dans laquelle, en demandant une augmentation de 4 millions d'une dotation, on obtient une baisse de 16 millions. D'ailleurs, le rapporteur au nom du Parti socialiste a même modifié — vous pouvez lire les relevés — ce montant puisqu'il passait en l'espace de cinq minutes de 16 millions à 12 millions d'euros. Donc, on voit bien que c'est un peu du folklore parlementaire.

Sur le fond, je vais répéter ce qu'a dit la rapporteure, je pense qu'il faut que nous émettions un avis favorable à cette disposition puisque la contrainte budgétaire est forte en métropole. Nous l'avons obtenu dans un contexte qui reste difficile. Les dotations aux collectivités vont baisser en 2017 et le fait d'avoir obtenu pour notre collectivité ce réajustement de 10 millions d'euros dans ce contexte budgétaire est en soi, me semble-t-il, un exploit. Donc, je partage l'avis qui a été exposé par le rapporteur et j'aurais souhaité que les deux autres groupes politiques représentés au sein de cette assemblée se prononcent aussi favorablement sur cet avis.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président.

Madame le rapporteur, nous passons à l'examen de l'avis.

— Cf. annexe —

— Lecture de l'avis —

La présidente : Merci. La discussion est ouverte sur l'avis. Madame Levy-Agami puis Monsieur Geros.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Oui. Merci, Madame la sénatrice, très chère Lana, qui est un peu la chouchou de cette journée apparemment, mais elle le mérite. Elle le mérite. Quand elle est gentille, elle le mérite. (*Rires.*)

Merci au vice-président d'avoir répondu à mes interventions. Je pense que, quand je parlais de la « *boulette [...] Laurey* », je pense que c'est surtout par rapport aux informations qui nous sont parvenues ici, indiquant à l'époque où le dossier avait été vu en Polynésie française que vous aviez déposé un amendement qui portait suppression de l'article 6500 du CGCT, justement qui prévoit cette dotation de la DGDE. Donc, je pense que c'est dans ce cadre-là, si vous vous rappelez bien les faits qui nous ont été rapportés. Maintenant, si les faits n'étaient pas réels, excusez-moi, mais ce sont ceux qui ont été rapportés par tous les journaux locaux et que nous avons reçus ici. Voilà. Donc, *a priori*, en Polynésie, c'est pour cela qu'on parlait de la « *boulette Nuihau Laurey* », parce que déposer un amendement pour supprimer la dotation DGDE, si cela c'est vraiment passé comme cela, je n'aurais qu'une chose à dire : Change de conseiller technique ! Voilà.

Merci.

La présidente : Merci, Sandra. Si tu continues à être gentille aussi comme cela, je crois qu'on va vite terminer cet après-midi aussi.

Monsieur Geros, vous avez la parole.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. C'est toujours appréciable de vous avoir devant nous, comme cela, cela vous évite d'intervenir parce que le règlement intérieur s'applique à vous.

Ceci étant, vous devez savoir, Monsieur le vice-président, que si nous nous abstenons, c'est parce que nous ne souhaitons pas approfondir sur la raison d'être de cette dotation qui nous est octroyée. Les uns et les autres se sont exprimés à ce sujet et nous sommes tous au courant. Quand bien même nous ne sommes pas totalement satisfaits, parce que l'État français a une dette par rapport à toutes ces années où il a endommagé notre terre, à moi et les autres, le ventre de notre mère, à moi et les autres, aucun argent ne pourra dédommager ce mal dont il est à l'origine. Et pour ce qui est d'aujourd'hui, ce sont eux les fautifs. Pourquoi c'est à nous de réparer leur erreur ?! Lorsque je fais une erreur, je la répare moi-même. Or, dans ce cas précis, alors même qu'ils sont à l'origine du mal, ils nous demandent de le réparer. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?!... Voilà pourquoi je m'interroge sur le comportement qu'ils ont par rapport au peuple polynésien. Si les membres de la majorité ont perdu l'esprit aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour ce qui nous concerne. Mais, je sais que ce n'est pas du tout le cas et que je me trompe en disant cela. Ils n'ont pas perdu l'esprit, du tout ! Le seul souci auquel sont confrontés les membres de la majorité, c'est qu'ils sont réduits au silence, contrairement à nous qui osons nous exprimer librement. Quand bien même Monsieur Hollande est proche de notre président... Nous pouvons dire que Monsieur Hollande est plus proche de notre président que du vôtre et, malgré cela, nous exprimons librement nos positions.

Donc, il est nécessaire qu'au sein de notre assemblée, qu'à l'assemblée nationale et qu'au sénat vous ayez également ce discours parce que ce sont eux qui ont créé ce mal que nous ne pouvons mesurer dans le temps. Cela est impossible ! Ce seront nos enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants ainsi que les générations futures qui devront en assumer les conséquences. Et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, cela nous fait mal parce que c'est quelque chose qui s'est produit. Cela s'est produit.

Voilà pourquoi, sur ce dossier, nous avons pensé nous abstenir. Et si nous arrivons à être unanimes pour dire que c'est à eux-mêmes de réparer leur erreur, eh bien, ensemble, nous allons nous y opposer et leur demander de réparer leur erreur.

Merci.

La présidente : Merci, Tony. Du coup, cela me donne envie de descendre, hein ! Mais je vais m'abstenir de le faire. Nous allons rester sereins cette après-midi.

Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Madame la présidente et bonjour. Bonjour à notre ministre et sénateur.

Concernant ce dossier, nous allons voter contre.

Il faut savoir que lorsque nous allons nous prononcer, nous allons voter contre cet avis. Pourquoi ? Et nous avons l'intention de déposer un avis minoritaire que je vais vous lire d'ailleurs, pour expliquer notre position.

En application de l'article 9-1 de la loi organique 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, les représentants composant le groupe politique TAHOERA'A HUIRAATIRA entendent émettre un avis minoritaire sur le projet d'article du projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation d'autonomie de la Polynésie française.

Et je vous lis :

« Le projet d'article du projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française concerne exclusivement la collectivité et appelle de la part des représentants composant le groupe politique TAHOERA'A HUIRAATIRA les observations qui suivent :

Il est rappelé qu'après l'arrêt du CEP en 1996, l'État s'était engagé à accompagner la reconversion économique de la Polynésie française en maintenant pendant 10 ans le niveau des transferts publics induits par les activités nucléaires au niveau de ceux évalués au titre de l'année 1995, soit 18 milliards, engagement formalisé par la signature de la convention 1996-1983 du 3 août 1996 et par la création du fonds pour le renforcement économique de la Polynésie française.

En 2002, cette aide de l'État est requalifiée en dotation globale de développement économique, DGDE, au terme d'une convention signée le 4 octobre 2002 qui venait pérenniser et forfaitiser les versements prévus par la précédente convention sous la forme d'une dotation annuelle d'un montant de 18 milliards.

La loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 opère une importante refonte de la DGDE en la divisant en trois instruments financiers nouveaux : la dotation globale d'autonomie (DGA), dont le versement s'effectue mensuellement ; la dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC), dont le montant est fixé par la loi de finances et qui est directement versé au profit du fonds intercommunal de péréquation (FIP) ; un concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française, 3IF, se traduisant par des conventions annuelles conformément à l'article 169 de la loi organique statutaire.

Le montant de la DGA était fixé à l'origine à 90,552 millions euros, soit 10,805 milliards francs et indexé sur le montant de la dotation globale de fonctionnement alloué aux collectivités territoriales de droit commun. Ce mécanisme d'indexation est abandonné en 2015 à l'occasion de la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 tandis que le montant de la DGA 2015 baisse à 84 547 668 euros soit 10,89 milliards francs pacifiques.

Pour l'année 2016, la DGA subit une diminution supplémentaire — excusez-moi, du détail — de 4 millions d'euros, soit 477 326 969 francs, pour être fixé à 80 547 668 euros, soit 9,612 milliards. Toutefois, suite aux négociations menées avec le gouvernement central, une compensation a été actée sous la forme d'une participation de l'État à un programme d'action en faveur du développement touristique de la Polynésie française. Cette participation financière d'un montant de 4 millions d'euros, soit 477 326 960 francs, fera l'objet d'une convention.

Le présent projet d'article du projet de loi de finances 2017 vise à modifier l'article L 6500 du CGCT afin de rétablir le montant de la DGA au niveau qu'il avait en 2011. Ce projet d'article poursuit le double objectif suivant : stabiliser la DGA pour l'avenir puisque cette mesure ne vaut pas seulement pour l'exercice 2017, mais à compter de 2017 ; pérenniser le montant de la DGA qui n'aura plus à être fixé annuellement par la loi de finances, ce qui réduirait en théorie les risques de réévaluation à la baisse. Pour autant, cette compensation ne permettra pas de retrouver le niveau de la dotation fixée par la convention du 4 octobre 2002.

Tout en soulignant la nécessité pour l'État de prendre en compte l'ensemble des observations émises, le groupe politique TAHOERA'A HUIRAATIRA émet par la présente un avis défavorable à

ce projet d'article de projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française.

En effet, il n'entend pas s'associer à l'avis favorable rendu par l'assemblée. Le groupe politique TAHOERA'A HUIRAATIRA estime que l'État s'était engagé à maintenir les flux financiers résultant de l'activité du CEP pendant dix ans, soit jusqu'en 2005, afin de permettre la reconversion de l'économie polynésienne fortement tributaire des activités liées aux essais nucléaires.

La convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, signée en juillet 1996, a fixé à 18 milliards de francs pacifiques par an le montant de l'engagement de l'État. Cette dotation a été pérennisée dans le cadre d'une nouvelle convention signée par l'État et le Territoire le 24 octobre 2002. La DGDE s'est donc substituée au FREPF qui, à compter du 1^{er} janvier 2003, était gérée par le Territoire, l'État exerçant un contrôle *a posteriori*. Ces modalités de gestion étaient conformes à l'esprit de l'autonomie.

La réforme du 4 février 2010 instituant une déclinaison de l'ex-DGDE en trois instruments financiers ne permet pas à la Polynésie française de jouer pleinement de ses prérogatives dans le cadre de l'autonomie dans la mesure où la DTIC est affectée aux communes et que le troisième instrument financier s'inscrit dans un processus complexe et contraint.

Aussi — et je termine —, le groupe politique TAHOERA'A HUIRAATIRA demande : le rétablissement pérenne de la dotation globale de développement économique pour un montant annuel de 18 milliards de francs pour compenser la perte des recettes fiscales et douanières sur l'activité du CEP et 14 milliards de francs pour le FREPF, soit 151 millions d'euros, ce qui correspond aux engagements signés par les deux premiers ministres de la République, Alain Juppé et Édouard Balladur ; et enfin, le rétablissement des modalités de gestion telles qu'elles étaient fixées par la convention du 24 octobre 2002. »

C'est à nous-mêmes à prendre en main les affaires qui nous concernent.

Voilà. Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Madame Iriti.

Dernière intervention de Monsieur Drollet sur l'avis, je fais passer après au vote l'avis.

Merci.

M. Jacqui Drollet : *Merci, Madame la présidente. Encore une fois, bonjour à tous.*

À entendre la plupart des intervenants à ma gauche, j'ai l'impression que l'on brade notre pays, que l'on brade notre peuple et que l'on brade ma vie entière. Vous savez, il y a un chant qui dit qu'il faut se méfier du tintement trompeur de l'argent.

Pour l'heure, certains parlent d'une inscription de 18 milliards et des poussières alors que j'avais entendu une autre fois que c'était 90 milliards qui avaient été demandés à la France. Vous en souvenez-vous, Madame la présidente ? C'était à l'époque où vous étiez vêtue de... couleur orange, n'est-ce pas ? 90 milliards ! Loin de moi l'idée de critiquer les uns et les autres, je rappelle simplement aux uns et aux autres que si la France était venue chez nous pour réaliser ses essais nucléaires, c'était parce que le peuple algérien s'était levé pour demander son indépendance. Vous voyez ? Le 1^{er} novembre 1954, le peuple algérien s'est équipé de moyens meurtriers pour expulser la France de chez eux. Par la suite, cette dernière s'est installée chez nous et a réalisé, pendant 30 ans, ses tirs abjects. Et voilà qu'aujourd'hui, nous sommes en train de brader...

Chers collègues, qu'est-ce que cela vous inspire ?... Allons-nous rester sur cette idée de brader notre vie entière ? Et par rapport à la dotation, à combien doit-elle s'élever ?... Certains parlent de 10 milliards, d'autres 18 alors qu'à l'époque il s'agissait de 90. Est-ce cette dotation qui fera vivre notre peuple ? Tout à l'heure, nous allons discuter sur le tourisme. Nous verrons que la France, encore une fois, transférera des crédits, si je puis dire, pour réparer l'erreur qu'elle a commise... en indiquant toutefois dans quel sens les utiliser. Quelle est votre position ? Allons-nous continuer ainsi ?...

Madame la présidente, je suis d'avis que nous approfondissions cette question. Tenez, notre Président s'est déplacé à Pohnpei et nous avons pu intégrer le Forum des États indépendants. Sauf que j'ai entendu dire que c'est grâce à la France. Le ministre du gouvernement français nous avait affirmé que c'est grâce à lui si les États indépendants nous ont acceptés. Ne pourrions-nous pas réfléchir sur ses propos ?... La France aurait donc son mot à dire concernant notre souhait d'intégrer le Forum ?

Aussi, je suis d'avis, au lieu de nous abstenir, de donner un avis défavorable, non pas par rapport au montant de la dotation mais par rapport à cette idée de brader notre pays. Pendant combien de temps cette braderie va-t-elle durer ? Nous devons nous évertuer à informer notre peuple sur le combat que nous menons dans son intérêt. Ce n'est pas dans l'intérêt de la France ni du peuple français, mais plutôt dans celui du peuple que nous sommes et qui vit sur ce territoire, dans la zone pacifique.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur Drollet.

Dernière intervention, Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci bien, Madame la présidente. Par rapport à ce que je viens de lire en français, ce serait bien si on pouvait le traduire en tahitien, en restant bref toutefois, de façon à ce que ce soit compréhensible pour les uns et les autres.

Par rapport à l'intervention de notre collègue Jacqui Drollet, je me demande, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, quand bien même des actes ont été faits auparavant, s'il n'est pas temps pour nous d'être unanimes sur cette question. Peut-être que le moment est venu parce que, ces 18 milliards, c'est ce qui va également nous soulager notamment au niveau du développement économique de notre pays. N'est-il pas temps également pour nous d'unir nos voix pour leur demander de revenir sur la promesse qu'ils avaient faite. Même s'il y a eu quelque fois des coups de rabot ou que l'on ait manqué de vigilance, si l'on peut dire ainsi, aujourd'hui nous sommes éclairés et, en plus, nous sommes dans une situation délicate. Ceci est l'occasion pour nous d'unir nos voix pour leur demander de revenir sur ce qu'ils avaient dit à l'époque et qui avait été signé par les deux ministres. Je ne pense pas que vous resterez insensibles à cela, et je me tourne vers les membres de la majorité. Unissons nos voix ! On ne va pas se contenter de ce que l'on nous donne. Ne serait-il pas possible pour nous d'en faire la demande ? C'est un dû. On dit que..., nous le savons tous, même vous, la France a une dette envers la Polynésie française. D'autant plus que nous cherchons à quelle porte nous pouvons frapper pour nous aider à mettre en place des projets structurants. Ceci est un moyen qui s'offre à nous. Si nous sommes tous unanimes, et je suis persuadée que l'UPLD nous soutiendra, nous pourrions demander à la France de se contenter de nous octroyer les crédits, de nous laisser gérer cela et de faire un contrôle a posteriori comme cela était le cas auparavant. Nous sommes des adultes responsables aujourd'hui, n'est-ce pas ?... Nous ne devons pas les laisser nous donner des leçons et nous contenter de dire amen à tout.

Ce sera tout. Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci à notre collègue Iriti.

La demande qui nous est soumise aujourd'hui est très claire, il s'agit de rétablir le montant de la dotation dans le... budget. Par rapport à la remarque qui vient d'être faite, je demande à notre collègue de faire entièrement confiance à ceux qui ont été élus par la majorité actuelle. Cela ne fait qu'un an que nous siégeons dans nos assemblées respectives. Il reste encore 4 ans. Je suis certaine que les députés et sénateurs qui seront élus prochainement reviendront sur le montant que vous donnez aujourd'hui.

Dernière intervention avec notre collègue Victor, avant le vote de l'avis. Victor.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente et bonjour. Monsieur le vice-président, bonjour.*

À entendre les interventions des uns et des autres, l'on peut dire que nous sommes déjà unanimes, à savoir que c'est insuffisant, que cela nous a affectés et que cela a affecté notre pays. Ce que je pense c'est que, si nous étions tous unis, nous aurions pu trainer l'État français devant les tribunaux internationaux. Nous sommes déjà unanimes ! Certains affirment que, probablement, dans les années à venir, il faudra encore insister parce que c'est vraiment insuffisant. D'autres disent que c'est vraiment insuffisant et qu'il faut augmenter... Donc, je propose que l'on s'unisse pour envoyer l'État français devant les tribunaux internationaux à cause de ce qu'il a fait d'abject dans notre pays. Et à ce moment-là nous serons fixés sur les décisions que pourrait prendre la justice internationale quand un peuple se trouve persécuté. Notre collègue disait qu'il n'y a pas de prix. Cela n'a pas de prix ! Ceci est un moyen.

Merci, Madame la présidente.

La présidente : *Merci, Victor.*

Nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ?... Qui est contre ?... *Vous êtes tous contre ?...* Explication de vote, alors. Donc, cela fait 31 voix pour... Non, *je mets aux voix...* Alors, je recommence. Qui est pour l'avis ?... Qui est contre l'avis ?... L'avis est favorable avec 31 voix pour et 26 voix contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 voix contre.

La présidente : Explication de vote.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente.

C'est dommage que nous en sommes arrivés là. Ce qui était important et que vous n'avez pas su saisir, c'est l'appel du pied que nous vous avons fait pour essayer d'ouvrir la réflexion sur le débat de fond relative à tous ces transferts que l'État achemine en Polynésie et utilise pour verrouiller notre dépendance.

Vous êtes actuellement dans une stature d'autonomiste. Un autonomiste, c'est quelqu'un qui se prépare à s'émanciper de ces liens de dépendance et, comme je le disais dans mon explication, j'ai l'impression que, à chaque fois qu'on fait un pas en avant, on en fait quatre en arrière dans la mesure où, quand on fait le pas en avant, on nous dit où poser le pied et, là où on pose le pied, c'est justement là où se trouvent les liens de dépendance. Aujourd'hui, l'État nous verrouille, et je ne sais pas si vous avez la même impression que moi, jusque dans des transferts qui sont symboliques, très symboliques comme celui-ci. Je ne parlerai pas de Contrat de projets ou d'autres transferts, mais là on est vraiment dans quelque chose de très important.

TH

Je ne sais pas où vous étiez en 1995 et je vous pose la question : où vous étiez en 1995 ? En 1995, il s'est passé des choses en Polynésie. Et aujourd'hui, tous ceux qui étaient contre ceux qui ont été censés être à l'origine de ce qui s'est passé en 1995 sont les premiers à dire que vous avez eu raison. Et là, aujourd'hui, comme eux, on a la possibilité à la tribune de l'assemblée de faire vibrer nos cordes vocales pour que l'État entende le vrai message. Et là on fait la serpillère. On fait l'allégeance. On dit : Bon, allez, comme on a des difficultés budgétaires on va accepter seulement. Mais où est la réflexion de fond ? Balayée d'un revers de main ! C'est responsable ça de la part des élus que nous sommes ? Peut-être que, effectivement, au niveau du vice-président du gouvernement ils ont des contraintes comme le budget mais, nous, on doit exprimer politiquement le message et on doit le dire. Il ne faudra pas aller mentir après au micro des réunions publiques pour dire : *ne vous inquiétez pas, nous y avons réfléchi, ce sont les indépendantistes qui nous mènent vers le chaos* Il faut dire la vérité, le vrai message.

Ce que Monsieur Drollet a voulu dire : est-ce que vous ne pensez pas que l'État est en train de considérer cette dotation comme un petit marchandage, comme on vend des tapis ? Hein ! L'air de dire aux élus responsables de Polynésie : Écoutez, bon, allez, c'est une petite erreur, ne vous inquiétez pas, on va rapiécer le tapis !... Et nous tous, on lève le doigt, on dit : c'est bon !... Peut-être qu'est arrivée l'heure où il faut se poser les vraies questions et dire la vérité.

Maintenant, si vraiment nos discours divergent et dissonent, alors dites-le fort au micro. Dites-le aux Polynésiens ! C'est maintenant qu'il faut le dire : oui, on sait que ça s'est passé comme ça. Mais, politiquement, on refuse d'accepter tout ce qui vient d'être dit et on préfère continuer à faire comme l'État nous impose de faire. C'est inadmissible ! Inacceptable ! Enfin, du moins c'est ce qu'on pense nous, et on devrait être unanimes dessus. On commence à l'être, là, du côté de ceux *qui sont de ce côté-ci* ; maintenant, il reste ceux de *l'autre côté*. Il faudrait essayer également de poser les bonnes questions, aller dans la bonne réflexion. Je vous disais, nous, on a n'a pas de scrupules. Monsieur Hollande, c'est un grand copain. On peut dire les choses comme ça de notre président, mais ce n'est pas pour autant qu'on va lier notre langue. On dit les choses comme il faut. On est libre de dire ce qu'on veut dire.

Voilà. *Merci*.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

oOo

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION RELATIF AU FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DE MESURES DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n°132-2016, en date du 9 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Messieurs et Madame les représentants René Temeharo, Antonio Perez et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous passons au rapport n° 132-2016 « *relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention relatif au financement par l'État de mesures de soutien à la politique de développement touristique de la Polynésie française* ».

Je demande à Monsieur Perez de bien vouloir lire le rapport. Merci.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci*. Madame la présidente, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, 60 minutes ont été prévues et réparties comme suit : pour le RMA 33 minutes, pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA 17 minutes et pour l'UPLD 10 minutes.

Je demande au premier intervenant du groupe RMA à bien vouloir prendre la parole. Madame Bouteau.

M^{me} Nicole Bouteau : *Merci*. Madame la vice-présidente, Monsieur le vice-président sénateur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Alors, je ne serai pas très longue dans mon intervention. Vous le savez, c'est vrai que pour le tourisme et particulièrement en Polynésie, le mois de septembre est un mois important puisque tout au long de ce mois se déroulent un certain nombre d'évènements importants pour le tourisme intérieur mais également important par rapport à notre visibilité à l'international.

Nous avons eu le salon du tourisme d'intérieur qui a été suivi par le séminaire annuel des représentants du Tahiti tourisme, également début septembre. Notre assemblée a participé encore une fois cette année à l'effort du Pays pour participer au développement de notre tourisme, et nous allons avoir à la fin du mois deux évènements : l'un ici, qui sont les journées mondiales du tourisme, et en Europe, Top Résa.

Moi, c'est depuis, disons, l'année dernière... Je le dis et je le répète, c'est la première fois que je suis convaincue — et c'est une ancienne ministre du Tourisme qui parle — par une campagne de communication du GIE Tahiti tourisme qui est complètement en phase avec la stratégie qui est développée par le Pays, développée par le ministère du Tourisme que nous avons adoptée en juin dernier.

On a toujours eu du mal à se démarquer par rapport à nos destinations concurrentes et c'est vrai que le Tahiti tourisme nous a montré effectivement que comment est-ce qu'on se différencie des Maldives, des Seychelles, de toutes ces destinations qui proposent finalement, eh bien, les mêmes choses que nous : les plages de sable blanc, les bungalows sur l'eau.

Il était très compliqué d'arriver dans une seule campagne à promouvoir une destination aussi diversifier que la nôtre où, sur un territoire aussi grand que l'Europe, il nous faut pouvoir présenter les atolls, les îles hautes, une culture tellement riche et diverse, une population également qui, même si elle n'est qu'une, eh bien, ce sont des cultures également qui sont différentes. C'est une nature qui peut être différente. C'est une biodiversité tellement importante. Et cette fois-ci, je trouve qu'on est dans le bon, et je pense que nous commençons à percevoir les résultats de cette campagne que l'on décline depuis l'année dernière en tout cas, pour le moment, sur nos principaux marchés, et on va continuer sur les années à venir à décliner cette campagne.

On a su, en une seule campagne, montrer la diversité, la dualité qu'est notre pays par cette campagne que le Tahiti tourisme a nommé « *Embrace by mana* ». Or, je n'ai pas pu malheureusement participer aux travaux de la commission de l'économie qui a débattu de ce projet d'avenant et j'ai vu qu'il y avait eu beaucoup de discussions sur, effectivement, l'efficience et l'efficacité de l'action du GIE Tahiti tourisme à travers le monde.

L'équipe du Tahiti tourisme a été rendement renouvelé. On a face à nous aujourd'hui une jeune équipe, des représentations sur l'ensemble de nos marchés également qui ont été renouvelés, une véritable dynamique qui s'est instaurée et surtout ce que je note c'est que le GIE aussi a été longtemps coupé du reste, je le dis, de la Polynésie. C'était une bulle à l'international et on n'arrivait pas à faire la connexion avec le service du tourisme, avec les communes. Aujourd'hui, le GIE Tahiti tourisme a

pris conscience que pour pouvoir accompagner son action il avait besoin également de convaincre et de créer des synergies à l'intérieur. Pour moi, cette synergie elle est en train de prendre et les moyens que ces dotations que nous leur allouons et qui seront augmentées dans le cadre du budget 2017 sont nécessaires. Il n'y a jamais suffisamment de budget dédié à l'international, à la promotion à l'international, notamment lorsque l'on voit ce que d'autres destinations concurrentes peuvent mettre en termes de budget.

Je ne m'attarderai pas sur les conditions dans lesquelles le gouvernement central a décidé d'inscrire la compensation financière au titre de 2016 pour un montant de 4 millions d'euros, sinon pour faire remarquer tout simplement que les engagements de notre ancien ministre de l'Outre-mer, Georges Pau Langevin, ont été tenus. Quelle en soit remerciée !

Cette subvention exceptionnelle, nous l'avons dit, est destinée au Tahiti tourisme afin de pouvoir mettre en œuvre un certain nombre d'actions prévues dans le cadre de la stratégie de développement touristique pour la période 2015-2020 que nous avons approuvée. Je l'ai dit ici, il y a quelques temps.

Cette convention traduit tout d'abord la confiance que nous avons dans le potentiel de développement touristique de notre pays. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le ministre l'a dit en début de semaine, à l'ouverture du forum des formations et des métiers du tourisme, le Président du Pays l'a répété ce matin, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

De janvier à juin 2016, le nombre de touristes a bondi de 9 %. Alors, c'est vrai que certains minimisent mais 9 %, lorsque l'on fait le bilan de l'évolution de notre tourisme sur ces dernières années, eh bien, c'est énorme, principalement en faveur de l'hébergement terrestre. Depuis 2014, la fréquentation a progressé globalement de 20 %. C'est énorme ! Preuve que nous sommes sur la bonne voie, et cela va continuer nous a assuré effectivement le ministre du Tourisme. Les perspectives sont bonnes.

Sur le plan financier ensuite cette participation de l'État va donner l'opportunité au Pays de redéployer une partie de la dotation initiale du GIE en faveur d'autres secteurs de l'économie ; ce qui signifie que le groupement disposerait *in fine* des mêmes moyens, soit 900 millions pour remplir à bien ses missions. Cet arbitrage budgétaire, qui reste à concrétiser, est de la responsabilité du gouvernement. La représentation, notre représentation aura tout le loisir de le constater lors des prochaines discussions budgétaires de 2017 à l'issue desquelles la dotation du GIE devrait être évaluée de manière très significatives.

Par ailleurs, ne comptez sur nous pour laisser planer le doute sur la réelle efficacité des crédits dévolus aux actions promotionnelles. En revanche, de la même manière qu'en retour des crédits versés, l'État attend d'ici au 31 août 2017 un bilan chiffré des actions réalisées ainsi que de leurs indicateurs. Je rappellerai que c'était l'objet même, entre autres, de la dernière conférence annuelle de nos représentants sur nos différents marchés émetteurs, à savoir : comment optimiser au mieux l'argent investi pour convaincre toujours plus de visiteurs à venir nous rencontrer, à venir nous voir ?

Je conclurai donc mon intervention en disant qu'aussi mythique et accueillante soit la destination Polynésie, comme ses concurrentes, elle ne pourra jamais faire l'impasse sur la promotion et les coûts élevés qu'elle génère, l'essentiel étant plutôt de trouver une meilleure synergie des contributions respectives entre, d'une part, le GIE Tahiti tourisme qui tire son existence même des deniers publics et les acteurs privés, d'autre part, qui vivent de cette activité.

Voilà. J'invite l'ensemble de notre représentation à soutenir cette action du pays, de notre organe de promotion touristique en faveur de notre développement.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Bouteau.

Pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Madame la vice-présidente. Monsieur le vice-président, chers collègues et cher public, *bonjour*.

J'ai entendu avec beaucoup d'attention l'intervention de Madame la présidente de la commission du tourisme qui vantait effectivement les mérites de cette équipe du GIE Tahiti tourisme, le travail qui a été fait, et donc ce rajout complémentaire de la subvention pour la partie pour la promotion des actions de promotion de notre destination. Or, vendredi en commission de l'économie, la question avait été posée au technicien qui nous a répondu que le GIE n'allait pas avoir un complément pour la promotion. Donc, ces 477 millions étaient reversés sur d'autres opérations. Donc, la question avait été aussi posée sur quelles étaient les actions qui allaient être financées par ces 477 millions, que le GIE restait sur sa subvention de 900 millions pour la promotion.

Je vais lire mon intervention, Madame la vice-présidente. Je lis dans l'exposé des motifs du projet de délibération que les 4 millions d'euros viennent compenser la baisse de la dotation globale d'autonomie (DGA) dans la loi de finances pour 2016. On se souvient, lors de la discussion du budget pour l'outre-mer l'an dernier, la ministre des Outremer, Madame Pau-Langevin, s'était engagée à compenser cette diminution. Ces 4 millions d'euros, soit un peu plus de 477 millions de francs pacifiques, vont servir à financer un programme d'actions en faveur du développement touristique. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, cette convention n'est que le juste retour de l'État à un engagement pris il y a 20 ans lorsque, après l'arrêt définitif des essais nucléaires chez nous, il s'était engagé à aider la Polynésie française à renforcer son autonomie économique.

Je ne reviendrai pas sur la genèse de la DGA, mes collègues l'ont fait dans le précédent dossier. Ce qui est certain, c'est que cette dotation globale d'autonomie n'aurait jamais dû être rognée comme elle l'a été. Il faut se rappeler que la DGA résulte du démantèlement réalisé en 2010 de la dotation globale de développement économique (DGDE). Cette dernière a elle-même remplacé le dispositif de soutien financier qu'avait obtenu notre président Gaston Flosse en 1996 pour compenser les effets de la cessation des activités du centre d'expérimentation du Pacifique.

Cela fait 20 ans, mes chers collègues, que la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française a été signée. Je veux vous lire ce que les rédacteurs de cette convention ont écrit dans son préambule. « *Au moment où la Polynésie va s'engager dans une nouvelle étape de son développement économique et social, la République rend hommage à la contribution apportée par le Territoire à la défense et à la sécurité du pays et affirme la solidarité de la nation à l'égard de la Polynésie française* ». Cette reconnaissance et cette solidarité de la Nation se sont alors traduites par un dispositif de soutien financier destiné à compenser les pertes en flux financiers engendrés par le départ du CEP, véritable moteur de notre économie pendant plus de trente années. Comme l'a rappelé ma collègue dans son intervention, le montant total de la compensation financière avait été chiffré à 18 milliards de francs pacifiques.

Mes chers collègues, nous en mesurons les conséquences aujourd'hui. Ce n'est pas en vingt ans, c'est à dire en une génération à peine, que l'autonomie économique de la Polynésie peut s'établir et se maintenir. Ce n'est pas en vingt-ans — en tous les cas nous pouvons sentir que nous n'y sommes pas encore arrivés — que l'on peut substituer, par nos ressources propres, les flux financiers massifs perdus, générés pendant plus de trente ans par les activités de la Défense. Depuis la cessation des activités du CEP, notre pays construit son autonomie économique. J'ajouterai qu'il n'a pas fini, le chemin à parcourir est encore long. Pour cela, l'État doit nous soutenir. Il doit à la Polynésie ce qu'elle lui a permis de devenir : une puissance de dissuasion nucléaire.

Mais, pardonnez-moi, soutenir la Polynésie dans le renforcement de son autonomie économique ne veut pas dire lui dicter ce qu'elle doit faire. Or, que constate-t-on ? Ces 4 millions d'euros sont consentis pour des actions en faveur du développement touristique. Plus précisément, ces actions vont concerner les campagnes de promotion et de communication de notre destination sur les marchés internationaux. Pourtant, ce secteur est déjà doté de moyens budgétaires pour ces actions. J'en veux pour preuve les inscriptions budgétaires 2016 : 460 millions pour le fonctionnement du GIE Tahiti tourisme et 900 millions pour la campagne de promotion.

Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA l'utilisation des ressources provenant de la dotation globale d'autonomie doit être libre. Elle ne doit pas être fléchée pour une utilisation définie, comme c'est le cas par le biais de cette convention qu'il nous est proposé d'approuver. La Polynésie française est une collectivité autonome au sein de la République. La dotation globale d'autonomie porte dans son titre le sens même de son utilisation. Elle doit être libre de toute affectation.

Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, nous considérons que l'on dénature le sens de la dotation globale d'autonomie.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame Vanaa.

Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Madame la présidente. *Merci bien*, chère Lana. *Bonjour*, Monsieur le vice-président, cher Nuihau ; et *bonjour*, chers collègues.

L'approbation de notre assemblée est requise pour ce projet de convention État-Pays conformément aux dispositions des articles 169 et 170-1 de la loi organique portant statut d'autonomie.

Il est intéressant de noter dans le préambule de cette convention le changement radical du discours de l'État qui, aujourd'hui, reconnaît explicitement : d'une part, sa pleine et entière responsabilité dans les mutations sociales et économiques générées dans la société polynésienne par l'ouverture du CEP en 1966, celui-ci ayant été jusqu'à la fin des essais nucléaires en 1995 « *un élément essentiel de l'activité économique polynésienne* » ; d'autre part, qu'à raison de ces mutations inéluctables, le maintien des flux financiers qui résultaient de l'activité du CEP s'avérait indispensable afin d'accompagner la Polynésie dans la reconversion de son modèle de développement économique ; et, enfin, que ces flux financiers sont en quelque sorte une dette nucléaire alors que le mensonge d'État affirmait jusqu'à peu la propreté des essais nucléaires français.

Le niveau de référence de ce qui est souvent présenté comme la dette nucléaire avait été fixé d'un commun accord entre l'État et le gouvernement de l'époque à 18 milliards F CFP par an : un montant que nous estimons insuffisant au vu des conséquences économiques, sociales, sanitaires et environnementales des expérimentations nucléaires perpétrées durant 30 ans par la France dans notre pays.

Pour ne citer que quelques exemples : une balance commerciale déficitaire résultant d'une économie de transfert ; une cohésion communautaire en péril du fait de profonds malaises sociaux rendant les familles impuissantes, agressives ou même désespérées et empêchant l'insertion sociale des jeunes ; des Polynésiens rendus malades de la malbouffe et des cancers radio-induits, coûtant chaque année 60 milliards de dépenses de maladie ; des transmissions aux générations présentes et futures de maladies génétiques d'origine radio-induite ; une pollution radioactive permanente de notre écosystème naturel durant plusieurs milliers d'années.

Pour être sincère sur la réelle volonté de dédommagement de l'État, cette dette nucléaire de la France envers notre peuple, le peuple *Mā'ohi (NDT, polynésien)*, devrait être pérenne et *a minima* équivaloir à 10 fois ces 18 malheureux milliards de dédommagement.

Cette réparation pour le moins minimaliste de l'État envers la Polynésie a pris la forme depuis 2011 de trois instruments financiers parmi lesquels figure la dotation globale d'autonomie (DGA) qui a été initialement fixée à un montant annuel de 90,55 millions €, c'est à dire 10 714 000 000 F CFP.

Trahissant l'idée même de dette nucléaire, l'État a progressivement indexé la DGA sur la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales de droit commun alors que les populations de ces communes, départements et régions françaises n'ont pas subi pendant 30 ans le feu nucléaire comme les populations cobayes de Polynésie. D'où cet effet ciseau qui a diminué la DGA de plus de 11 % en 2014, 2015 et 2016, l'amenant au montant actuel de 80 millions d'euros, soit 9,612 milliards F CFP. Entre 2015 et 2016, ce ne sont pas moins de 4 millions d'euros qui ont été amputés de la dotation.

Comme l'énonce le langage policé du préambule, les baisses successives de la DGA ont remis en question la sincérité des « *engagements pris par les plus hautes autorités de l'État* » à l'égard de la Polynésie. Et c'est pourquoi le président François Hollande a tenu à rappeler lors de sa venue en février dernier que « *cette dotation globale d'autonomie sera sanctuarisée dans le statut de la Polynésie française et son niveau sera, dès 2017, rétabli à plus de quatre-vingt-dix millions d'euros.* »

Mais le fait d'être sanctuarisée dans une loi organique ne garantit pas pour autant la pérennité de cette dotation car, par essence, la loi organique peut être aisément modifiée par le Parlement français. Dans la hiérarchie des normes juridiques, la loi organique se situe après la Constitution. Dans le cadre actuel d'une Polynésie, « *simple collectivité française* », seule une inscription de la dette nucléaire dans la Constitution pourrait en assurer une certaine durabilité.

En attente du plein rétablissement de cette dotation annuelle en 2017, la présente convention vient juste pallier la diminution de 4 millions € du montant de la DGA pour 2016. Les outils contractuels choisis sont des mesures de soutien à la politique de développement touristique du pays à titre principalement de campagnes de promotion sur les marchés internationaux.

Comme l'ont affirmé les élus de l'opposition en commission du 9 septembre, c'est encore « *de la campagne publicitaire, le financement de participation à des forums et à des campagnes, l'ouverture de comptoirs polynésiens dans les grandes foires internationales touristiques...* » et « *l'impression que ce sont toujours les mêmes actions qui reviennent* ».

MB

Ce programme d'actions touristiques appelle de notre part plusieurs remarques :

1°) Nous nous interrogeons sur la pertinence réelle de mobiliser encore des fonds pour la promotion touristique alors que nous sommes les champions de cette promotion, sans pour autant que le nombre annuel de touristes dépasse depuis des lustres la barre des 200 000 visiteurs !

La question que nous devons nous poser c'est : pourquoi nos visiteurs ne reviennent pas ? Autrement dit, à la différence de Hawaii qui connaît un taux de *repeaters* de 60 %, pour quelles raisons le Pays doit financer chaque année de nouvelles campagnes de promotion pour faire venir de nouveaux visiteurs ?

Cette dotation de l'État où une somme équivalente émanant du budget du Pays ne peut-elle être allouée au projet de développement des petits prestataires de tourisme ainsi qu'aux pensions de famille, ou à la création et à l'aménagement de sentiers de randonnée, de plage, de toilette publique

par le service du tourisme, véritable parent pauvre de la stratégie touristique du gouvernement ? C'est-à-dire en fait la création de produits artistiques.

2°) Deux indicateurs ont été posés par l'État pour vérifier l'efficacité de l'utilisation de ces crédits. Mais que se passerait-il si l'évolution du nombre de visiteurs par marchés extérieurs et du nombre de contacts stagnait ou régressait ? Faudra-t-il rembourser ladite dotation ? Y a-t-il une causalité simple entre budget promotionnel et augmentation des statistiques de fréquentation touristique ?

3°) Ces actions de promotion de notre destination sont confiées par le Pays à un organisme privé qu'il subventionne, le GIE Tahiti Tourisme. Celui-ci a reçu en juin dernier 900 millions de francs de subvention du Pays, correspondant à la totalité de la taxe de séjour, auxquels se rajoutent 475 millions provenant du budget général du Pays destinés aux frais de fonctionnement du GIE, 70 millions de revenus propres principalement issus de la vente de stands au salon du tourisme et 220 millions de subvention supplémentaire votée lors d'un collectif budgétaire.

Dans son rapport d'observations définitives du 27 août 2013 concernant la politique du tourisme de 2005 à 2012, la CTC notait que « *la collectivité n'exerce pas suffisamment de contrôle sur l'utilisation des fonds qu'elle confie au GIE afin d'assurer la promotion de la destination* ». Mais quel contrôle effectif exerce aujourd'hui le gouvernement sur le GIE, ses performances, sa gestion, ses dépenses internes, ses recrutements, ses choix stratégiques, ses passations de marché, ses résultats sur le nombre de touristes, etc. ?

4°) Le budget 2016 du GIE s'élève donc à 1,665 milliard jusqu'à l'arrivée providentielle de cette dotation exceptionnelle de 4 millions d'euros. Les élus présents en commission ont d'abord cru que la dotation viendra se surajouter au budget 2016 du GIE, le portant ainsi à plus de 2 milliards de francs. Mais, en réalité, il n'en est rien car elle vient compenser une diminution du budget du GIE. Si la dotation de l'État viendra exclusivement abonder les actions touristiques confiées par une gymnastique comptable, une somme équivalente sortira du compte financier du GIE pour retourner au budget général du Pays. Sauf à imaginer que le budget primitif modifié du GIE voté par l'assemblée ne soit insincère, car voté en déséquilibre des recettes et des dépenses.

Mais la conseillère technique du ministre des Finances a été on ne peut plus clair en commission sur le devenir de ce flux financier exceptionnel. « *Budgétairement, cela va pouvoir financer d'autres dépenses. Effectivement, la recette va au GIE mais, du coup, cela permet de dégager la recette que l'on avait prévue initialement pour le GIE à d'autres choses. En fait, il faut rester dans le principe que le budget est fongible et qu'une recette supplémentaire permet de couvrir d'autres choses* », a-t-elle dit. Pour résumer, cette recette exceptionnelle tombe dans les caisses du Pays. Que ferait bien le gouvernement avec 477 millions d'argent frais alors que nous rentrons dans la période préélectorale des législatives puis des territoriales, si ce n'est pour subventionner abondamment les communes et les associations afin de monnayer des loyautés et des voix ?

Aux esprits chagrins qui diraient le contraire, je répondrai que jamais depuis 2013, la CCBF ne s'est autant réunie, sans répit, parfois deux fois par semaine et jamais la CCBF n'a traité autant de dossiers d'aides accordées par le gouvernement que cette année.

En conclusion, l'UPLD votera contre, dans la continuité de son premier vote.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Madame Tevahitua.

Monsieur le vice-président, veuillez répondre aux interrogations des élus.

M. Nuihau Laurey : Merci, Madame la présidente. Je vais essayer d'être court dans mes réponses parce qu'on a une présidente de séance qui est très à cheval sur le temps de parole.

D'abord, sur l'intervention d'Élise, sur l'utilisation de ces fonds, comme il a été précisé, c'est vraiment un instrument financier qui est utilisé pour respecter l'engagement qui a été pris par la ministre de l'Outre-mer lors du vote de la loi de finances 2016 de rattraper en gestion les 4 millions d'euros qui avaient été défalqués de la DGA. Donc, c'est un instrument qui aurait pu servir aussi bien à des dépenses sociales, à des dépenses économiques ou agricoles. On a fait ce choix parce que le secteur est important, et le secteur touristique a bénéficié lors du collectif budgétaire de dotations complémentaires et notamment à hauteur de 223 millions pour des opérations de promotion. Donc une partie de ces fonds vont être utilisés pour financer ce complément de dotation qui a été actée en collectif budgétaire. Mais, selon la règle de l'universalité budgétaire, ces fonds complémentaires pourront aussi être utilisés à d'autres fins. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous allons passer, lors du prochain collectif budgétaire sur le budget général, une écriture de recettes pour constater l'effectivité de ce produit. C'est vrai que la ministre de l'Outre-mer s'était engagée à verser en gestion ces 4 millions, mais tant qu'on n'avait pas la concrétisation par une convention il nous était impossible de prévoir cette recette additionnelle au budget. C'est ce que nous allons faire lors du prochain collectif. Donc, c'est une utilisation générale mais spécifiquement pour une part majoritaire qui sera utilisée pour la politique sectorielle touristique.

Concernant l'intervention d'Éliane, tu as indiqué que les fonds qui seraient nécessaires, à titre de dédommagement de l'État, devraient être multipliés par 10. C'est le chiffre que tu as cité. Moi, à titre personnel, par 20, ça me convenait aussi. Je pense que l'État doit financer de manière supplémentaire l'ensemble de ces dépenses. Mais, finalement, le chiffre 10 n'était pas si mal trouvé que cela puisque, finalement, 18 milliards multipliés par 10, ça fait 180 milliards, ce qui correspond à peu près à l'intervention globale de l'État en Polynésie, pas seulement au titre de la DGA qui est à hauteur de 10,9 milliards, mais pour l'ensemble des dépenses. Je rappelle notamment 63 milliards pour les dépenses d'éducation et toutes les autres dépenses d'intervention, ça fait à peu près 180 milliards. Donc, finalement, le chiffre n'est pas si éloigné que ça.

Concernant les questions qui ont été posées sur la politique touristique, c'est vrai que ça fait une augmentation non négligeable. Le Président, lors de son discours d'ouverture de la session, a lui-même indiqué que le budget du secteur touristique allait être augmenté considérablement. Donc, quand on fait les comptes sur le budget général, la part consacrée à la politique sectorielle touristique est de l'ordre de 1,7 milliard, c'est-à-dire uniquement 100 millions de plus que les 1,6 milliard qui sont consacrés au complément de retraite pour ceux qui n'ont pas cotisé plus de 15 ans. Donc, en réalité, je pense que les fonds qui sont consacrés à la politique touristique sont faibles au regard de ce que nous attendons.

Maintenant, qu'il y ait un besoin de contrôle supplémentaire sur l'utilisation des fonds et sur les programmes qui sont lancés dans ce cadre-là, je partage effectivement ce point de vue et je pense que le ministre du Tourisme aura l'occasion de préciser l'ensemble de sa stratégie touristique lors du débat d'orientations budgétaires qui va se tenir dans les semaines qui viennent.

Comme je l'ai indiqué, c'est un outil qui nous permet d'encaisser les 4 millions d'euros de rattrapage et que nous allons utiliser dans un cadre général, même si quasiment la moitié de ces fonds vont être utilisés effectivement sur la politique touristique.

Je crois que c'était l'essentiel des questions qui avaient été posées. J'ai essayé de faire court, Madame la présidente.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président. Nous allons passer à la délibération, Monsieur le rapporteur. Lecture de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

La présidente : La discussion est ouverte. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le vice-président, pour les réponses que vous avez apportées concernant ce dossier.*

Lors de la réunion en commission législative, la discussion s'est portée sur l'importance de cette dotation supplémentaire que nous octroyons au GIE et, pour eux, comme nous venons de l'entendre, ce n'est pas du tout cela puisqu'ils travaillent à budget constant. Ceci étant, grâce à des ajustements techniques, nous avons pu finalement compléter les fonds que nous avons budgétés au primitif.

La question que je pose c'est que, tous, nous souhaitons que le tourisme, qui représente un moyen de développement économique du pays, soit valorisé. Un soir, le président du groupement, dont la mission est de promouvoir notre destination à l'international, celui-là même qui porte également la casquette de président de la compagnie aérienne ATN, affirmait que, pour lui, baisser le prix du billet d'avion n'est pas vraiment indispensable. Mais si tel était le cas, on n'aurait pas pu le faire parce qu'il n'y a pas suffisamment de chambres d'hôtel disponibles pour accueillir les touristes dans notre pays. Il n'était pas présent lors de la réunion de la commission législative, contrairement aux responsables du groupement. Je disais à ces derniers qu'il est impensable qu'une personne comme lui divulgue ce genre d'information à la population parce que, premièrement, les Polynésiens ne sont pas des ignorants. Qu'il ne vienne pas nous dire que si on baissait le prix du billet d'avion nous aurions moins de touristes chez nous. Qu'est-ce qu'il raconte, là ?!... Les gens vont attendre que le prix du billet augmente pour s'en acheter ?!... Et pour appuyer ma position, je lui ai donné l'exemple des opérations de promotion de courte durée sur le prix des billets d'avion à destination de nos îles. Eh bien, nous avons tous vu à la télévision que les gens s'étaient déplacés en masse pour acheter leur billet. Pourquoi ? Parce qu'ils savent que pendant cette période il y a une réduction sur le prix du billet. Deuxièmement, pour pouvoir baisser le prix du billet d'avion à l'international et n'avoir aucune répercussion sur le budget de la compagnie, le seul moment où l'on peut faire ça c'est quand le prix du baril de pétrole baisse. Et justement, nous sommes dans cette période. Qu'est-ce que nous attendons ? Que le prix du baril de pétrole commence à augmenter pour baisser le prix du billet d'avion ?!...

L'ensemble de ces questions ont été posées à nos deux amis, une femme et un collègue, qui malheureusement n'ont pas su apporter des réponses puisqu'ils sont restés uniquement dans leur domaine de compétence. C'est la raison pour laquelle je vous demande (NDT, Monsieur le ministre) si le gouvernement souhaite véritablement prendre en main le développement touristique, au lieu de faire comme maintenant c'est-à-dire se dire que l'on soutient le tourisme parce que nous avons transféré des crédits pour une opération spécifique. Ce n'est pas comme cela ! Voilà pourquoi je disais également qu'avec tous les crédits que nous avons octroyés au GIE depuis plusieurs années, qu'ils ne viennent pas nous dire aujourd'hui qu'il y a une augmentation de 9 % en raison des crédits que nous avons inscrits en 2016 ! Ce n'est pas à cause de cela si le nombre de touristes a augmenté ! Parce que la subvention que nous octroyons au GIE est toujours la même si l'on compare cela avec les années passées.

Voilà pourquoi je disais que cela peut être une solution, mais nous ne l'avons pas encore exploitée, le fait de baisser le prix du billet d'avion. Telle est donc la question que je pose, Monsieur le vice-président, en espérant avoir une réponse de votre part.

La présidente : Monsieur Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente. Renforcer la promotion du pays à l'international, Monsieur le vice-président, c'est bien. Augmenter le nombre de visiteurs dans*

notre pays, c'est bien. J'ai entendu le discours du Président ce matin qui, à aucun moment, n'a parlé du secteur primaire. Comment allez-vous nourrir tous ces touristes que vous voulez faire venir dans notre pays ? Voilà une question que l'on doit se poser. Et ce n'est pas la première fois que je m'exprime sur ce sujet, Monsieur le vice-président ; vous le savez, hein ! Ne pourrions-nous pas une fois approfondir la réflexion sur cette question ? Pour l'instant, nous n'arrivons pas encore à nourrir la population locale et nous avons besoin d'importer de la nourriture. Qu'est-ce qu'il se passera lorsque le nombre de touristes chez nous aura doublé ? Comment allons-nous les nourrir ? Ils viendront avec leur nourriture ? Ou alors nous allons importer davantage de la nourriture pour pouvoir les nourrir ?... Eux, ils viennent pour nous rencontrer, nous connaître, connaître nos us et coutumes, également goûter nos plats. Que ferons-nous demain si la fréquentation touristique double ? À aucun moment nous ne nous sommes réunis pour approfondir cette question qui, pourtant, Monsieur le vice-président... et je ne vous apprends rien. Le secteur primaire permet également de créer des emplois dans notre pays. Or, aujourd'hui, il n'y a rien au niveau de notre secteur primaire. Que ferons-nous demain ? C'est la question que l'on doit se poser. C'est bien ! C'est bien de promouvoir notre destination. Mais pour leur donner quoi à manger ?

La question est là. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Maamaatuaiahutapu.

Monsieur le vice-président, vous voulez répondre ?...

M. Nuihau Laurey : Oui, bien évidemment je vais répondre de manière synthétique.

Tony, c'est vrai, j'essaie de te comprendre, hein. Parfois ce n'est pas évident, pas à cause de la langue, parce que parfois tu as une pensée un peu sinueuse, mais j'essaie de te suivre.

Comme tu l'as indiqué — c'était la réponse que j'ai formulée à Élise —, c'est vrai qu'une partie de ces fonds ne vont pas être utilisés spécifiquement pour le tourisme. C'est un instrument qui permet de collecter les 4 millions d'euros de rattrapage.

Alors, tu parles des fonctions qui sont exercées par la même personne au titre de la présidence de Air Tahiti Nui et du GIE Tahiti Tourisme, et surtout de la polémique qui est née récemment sur le prix du billet et des réponses qui ont été apportées par le président de la compagnie locale, Michel Monvoisin, sur l'impossibilité de faire baisser les tarifs compte tenu du fait que les avions soient pleins. Alors c'est vrai que, moi, je pense qu'il a été aussi maladroit certainement dans sa réponse, même si une partie des arguments qu'il a développés sont réels. Comme on dit, toutes les vérités ne sont parfois pas bonnes à dire. Ce sujet de l'insuffisance d'unités d'hébergement ou de l'insuffisance des transporteurs aériens internationaux, elle se pose, j'allais dire, depuis plusieurs années. Je me souviens que la première fois, lorsque je siégeais au conseil d'administration de l'ISPF, c'était la question qui était à l'ordre du jour à l'occasion de la présentation des comptes du tourisme. Et cette situation s'est d'ailleurs aggravée avec les fermetures d'hôtels qui ont été enregistrés ces dernières années. C'est vrai qu'il faut ouvrir à la concurrence, certainement, notre destination et faire en sorte qu'il y ait d'autres transporteurs qui s'installent mais ce n'est pas le Pays qui peut le décider de manière autonome. Il y a des décisions qui interviennent au niveau des grandes compagnies internationales et on est finalement très peu maître de ces décisions. Et deuxièmement, il y a aussi une nécessité d'ouvrir de nouvelles chambres en Polynésie après la fermeture des nombreux hôtels ces dernières années. Donc, oui, il faut traiter les deux sujets.

Et la question du prix du billet d'avion pour la desserte de notre destination est un problème crucial. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, parce que je ressemble peut-être à Jean-Christophe Bouissou et, malheureusement, je ne suis pas le ministre du Tourisme, mais comme je l'ai indiqué à quelques questions qui ont été posées spécifiquement sur le sujet du tourisme, Monsieur Bouissou sera enchanté de venir présenter sa stratégie touristique lors du débat d'orientations budgétaires qui est prévu pour ça, et je pense que, lui, aura l'ensemble des réponses sur cette politique touristique que

nous souhaitons développer. Je retiens aussi ce qu'a dit notre collègue Nicole lors de son intervention, c'est la première fois qu'elle trouve que la politique de promotion touristique et le message qui était adressé à l'extérieur étaient aussi cohérents avec ce que nous représentons en termes de desserte touristique. Donc, je laisserai à mon collègue Jean-Christophe Bouissou le soin de répondre de manière précise. Je sais que beaucoup ont leur avis sur le sujet, c'est ce que Vito a indiqué lui aussi. Je crois qu'il n'y a jamais eu autant d'interventions sur les réseaux sociaux qu'à la suite de l'intervention de Michel Monvoisin. Je ne vais pas rajouter à la cacophonie, je vais laisser mon collègue Jean-Christophe Bouissou s'exprimer sur le sujet lors d'un débat qui sera prévu à cet effet en commission et en séance plénière.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président.

Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... 26 voix contre. L'article 1^{er} est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 voix contre.

La présidente : Monsieur le rapporteur, article 2.

Article 2.-

La présidente : Qui est pour l'article 2, même vote ?... Article 2 adopté.

MÊME VOTE.

La présidente : Pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... L'ensemble de la délibération est adoptée.

MÊME VOTE.

oOo

APPROBATION DU PROJET D'AVENANT 1 N° 062-16 DU 18 JUILLET 2016 À LA CONVENTION N° 2200-2015/HC/SG/DIE DU 20 NOVEMBRE 2015 ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT, À TITRE TEMPORAIRE, D'UNE AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT

Rapport n° 122-2016 en date du 16 août 2016, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, par Messieurs et Madame les représentants Ronald Tumahai, Félix Faatau et Béatrice Lucas.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au troisième rapport — Madame le ministre de l'Éducation,, *bonjour !* —, le n° 122 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 1 n° 062-16 du 18 juillet 2016 à la convention n° 2200-2015/HC/SG/DIE du 20 novembre 2015 entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant.

Je vais demander au rapporteur de bien vouloir lire le rapport. Monsieur Faatau, vous avez la parole.

M. Félix Faatau, rapporteur : *Madame la présidente, merci et bonjour. Madame et Monsieur les ministres, bonjour.*

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, 60 minutes sont réparties ainsi qu'il suit : 33 minutes pour le groupe RMA, 17 pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA et 10 minutes pour le groupe UPLD.

J'appelle le premier intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA.

IL

M. Michel Leboucher : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, chers collègues, cher public, *bonjour*.

Alors que plus de 3 500 étudiants viennent de faire leur rentrée à l'Université de la Polynésie française, il nous est demandé aujourd'hui, hasard du calendrier, de valider un projet d'avenant pour modifier la convention relative au financement par l'État du dispositif ALE (Allocation pour le logement d'étudiant).

C'est en effet, depuis 2008 que l'aide au logement étudiant a été instaurée dans notre collectivité. Renouvelée par le biais de conventions successives conclues entre l'État et la Polynésie française, ce dispositif permet de faire bénéficier chaque année à plus de 240 étudiants d'une aide financière destinée à la prise en charge d'une partie de leur loyer.

Pour cela sont éligibles, sous certaines conditions, les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur public et ceux inscrits dans les établissements de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État. L'étudiant ainsi bénéficiaire perçoit un forfait mensuel compris entre 10 000 F CFP et 30 000 F CFP pour un logement devant respecter une superficie minimum.

Financée par le programme « Conditions de vie outre-mer » du budget de l'État, l'ALE a, pour l'année 2015-2016, vu son montant fixé à hauteur de 45,4 millions de francs, soit 380 000 euros. Victime de son succès, le dispositif ALE a été sollicité par 391 demandeurs, avec une augmentation significative des demandeurs du parc locatif privé. Le manque de logements étudiants est malheureusement le même chaque année. Avec seulement 300 lits disponibles au CHE et à la cité universitaire pour plus de 508 demandes l'année dernière, impossible en effet d'héberger tout le monde. Le parc locatif privé a ainsi logiquement été fortement sollicité.

Pour faire face à ce surcroît de demande d'ALE, il nous est demandé aujourd'hui de valider un projet d'avenant à la convention 2015-2016 afin d'obtenir des crédits supplémentaires de l'État et ainsi corriger le montant initial pour le porter à plus de 74 millions de francs pacifiques. Cette démarche est évidemment à saluer et nous conforte dans l'idée, au regard du nombre croissant des demandes, qu'il est nécessaire de voir ce dispositif pérenniser. D'ailleurs, pour l'année scolaire qui vient de débiter, et selon vos prévisions, Madame la ministre, l'enveloppe dédiée sera-t-elle aussi importante ?

Pour l'heure donc et vous l'aurez compris sur ce dossier, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA donnera son approbation.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci Monsieur Leboucher. Pour le groupe UPLD, Madame Galenon.

M^{me} Chantal Galenon : *Bonjour, Madame la présidente et merci. Bonjour,* Madame la ministre de l'Éducation, merci d'être parmi nous cet après-midi. Vous aussi, chers collègues, chers internautes, journalistes qui nous écoutez, *bonjour*.

Nous sommes ravis d'approuver cet avenant venant augmenter la participation de l'État au financement de l'aide au logement étudiant. Nous ne pouvons qu'acquiescer lorsque l'État assume pleinement ses responsabilités au bénéfice de nos étudiants.

L'Aide au logement, appelé ALE, concerne en effet les établissements et les classes d'enseignement et de formation supérieurs de la Polynésie public ou privé sous contrat d'association avec l'État. Nous sommes dans le domaine de compétence de l'État. La formation post-baccalauréat, la formation supérieure, la contribution financière de l'État est normale. Elle existe en métropole également. Cette aide financière est la bienvenue pour nos étudiants car nous le savons tous, chers collègues, le logement de nos étudiants est crucial pour le bon déroulement de leurs études, la problématique des internats de collèges et lycées se prolonge à l'université.

Cette ALE est limitée aux étudiants boursiers titulaires d'une bourse de l'État comme territoriale. Chaque année, les ALE versées sont plus nombreuses. L'an dernier, 321 étudiants ont pu en bénéficier ; cette année nous sommes passés à 391. L'ALE varie entre 10 000 et 30 000 F CFP par mois selon la situation du boursier. Les logements concernés sont autant des chambres de l'université ou du centre d'hébergement des étudiants, appelés CHE, que des logements privés. C'est en raison du doublement du nombre de boursiers demandeurs habitant dans des logements privés, dont les loyers sont plus élevés, que l'enveloppe budgétaire a augmenté. En effet, tant que de nouveaux CHE ne verront pas le jour, les étudiants sont obligés de se rabattre sur les logements privés aux alentours.

Cette année universitaire, l'ALE concerne donc 197 chambres en CHE, 74 chambres de l'université et 120 logements du parc privé. 391 ALE, c'est 391 familles *polynésiennes* soulagées car leurs enfants auront un toit convenable sur leur tête, leur permettant de mieux se concentrer sur leurs études afin de décrocher les diplômes qui leur permettront de mieux s'en sortir dans la vie et de trouver un emploi.

Madame la ministre, l'a dit elle-même en commission de l'éducation, le décrochage des étudiants des îles a été observé et il a été observé en même temps qu'ils ne possédaient pas de logement, d'où le choix de favoriser ces étudiants des îles lors des attributions de chambres en CHE. Bravo, Madame la ministre !... Le logement est un élément clé dans la lutte contre le décrochage de nos élèves et étudiants dont les familles sont dispersées sur près de 5 millions de km² dans nos îles.

Par contre, la convention qui sert de base juridique à l'ALE reste temporaire et provisoire. Lorsque j'étais présidente de la commission de l'éducation, j'ai plaidé pour que cette convention soit gravée dans le marbre. L'ALE existe depuis 2009. Elle n'a plus rien de temporaire ni de provisoire à mon sens. Il est souhaitable qu'au minimum une convention pluriannuelle soit signée à défaut de vouloir sanctuariser ce partenariat. Pour l'instant, j'observe hélas que rien n'a bougé à ce niveau-là, et je vous encourage Madame la ministre, à ne pas baisser les bras et en trouvant un support juridique plus solide à l'ALE.

Voilà, chers collègues, l'ALE est un dispositif primordial qu'il faut pérenniser.

Merci bien.

La présidente : Merci Madame Galenon. Pour le groupe RMA, dernier intervenant, Monsieur Ah-Scha.

M. Joseph Ah-Scha : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, chers collègues *bonjour*.

L'avenant qui est aujourd'hui soumis à notre examen prévoit de quasiment doubler le montant de l'Aide au logement étudiant prise en charge par l'État. C'est ainsi qu'elle passe de 40,9 millions de francs à 74,2 millions pour 2016 afin de répondre aux besoins compte tenu d'une augmentation de 130 % du nombre d'étudiants logés dans le parc privé.

Ce dispositif mis en œuvre depuis 2009 par le biais du ministère de l'Outre-mer connaît, il est vrai, des hauts et des bas dans ses dotations annuelles. On constate en effet que l'enveloppe est passée de 29,3 millions de francs pour 247 aides accordées en 2012-2013 à 45,7 millions pour 233 aides en 2013-2014 et 40,9 millions en 2014-2015 pour 321 aides octroyées.

Vous aurez noté qu'entre 2013 et 2014, si la dotation a été plus importante, le nombre d'aides a quant à lui été moindre. En fait, comme l'a expliqué le ministère, cette différence réside dans le fait qu'un nombre plus important d'étudiants éligibles à la tranche C a été bénéficiaire de l'aide pour la période 2013-2014. En effet, les boursiers éligibles à cette tranche peuvent percevoir une aide mensuelle de 30 000 F CFP par mois contre 10 000 F CFP pour les étudiants éligibles à la tranche A. C'est donc simplement ce curseur qui joue dans le nombre d'aides octroyées.

Une chose est sûre : des choix parfois douloureux ont dû être opérés parmi près de 400 demandes reçues pour très exactement 228 places en studio gérées par le Centre d'hébergement des étudiants (CHE). Mais vous pouvez être certains que l'attribution des logements placés sous la tutelle du CHE se fait comme toujours dans la plus grande transparence, en veillant scrupuleusement à la prise en compte des critères préalablement définis.

Poursuivre des études supérieures n'est pas à la portée de tous lorsqu'on prend la mesure du coût engendré par cette scolarité post-baccalauréat et, à plus forte raison, lorsque l'on vient des archipels éloignés. Chacun conviendra que nos Polynésiens — qu'ils soient originaires des Marquises, des Australes, des Tuamotu, des Raromatai ou de Tahiti — doivent pouvoir disposer des mêmes chances de réussite dans leur apprentissage et il est bien évident que la priorité est justement donnée aux îles mais aussi à nos enfants de la Presqu'île.

Je tiens pour terminer à saluer l'implication et le travail acharné de notre ministre qui se bat pour nous à Paris chaque année dans le cadre du dialogue de gestion afin que nous ne perdions pas de crédits. Mieux, elle arrive même à en obtenir davantage.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération pour que nos étudiants aient toutes leurs chances.

Merci de votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur Ah-Scha. Comme je vois qu'il y a l'unanimité dans la discussion générale concernant cette délibération et que tout a été dit, Madame la ministre, avec tous mes respects, on va passer directement à la délibération.

Article 1^{er}, Monsieur le rapporteur.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de discussion sur l'article. Nous passons au vote. Unanimité, article 1^{er}. L'article 1^{er} est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Article 2.

Article 2.-

La présidente : Merci. Même vote pour l'article 2. Article 2 adopté.

MÊME VOTE.

La présidente : Pour l'ensemble de la délibération?... Même vote. L'ensemble de la délibération est adoptée.

MÊME VOTE.

oOo

APPROBATION DE L'AVENANT 2016-03 À LA CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE N° HC/56-07 DU 4 AVRIL 2007 RELATIVE À L'ÉDUCATION

Rapport n° 123-2016, en date du 18 août 2016, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, par les représentants Monsieur Félix Faatau et Madame Isabelle Sachet.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous passons à la lecture du dernier rapport. Alors c'est le rapport n° 123-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant 2016-03 à la convention entre l'État et la Polynésie française n° HC/56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation.

Je demande au rapporteur, Monsieur Faatau, de lire le rapport, merci.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, 60 minutes sont réparties ainsi qu'il suit : pour le RMA 33 minutes ; pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 ; et pour le groupe UPLD, 10 minutes.

L'intervenant du groupe UPLD?... Madame Galenon.

M^{me} Minarii Chantal Galenon : Tout d'abord *merci infiniment* à notre collègue Félix pour la lecture du rapport.

À la lecture de ce rapport, on a bien compris qu'il y avait un reliquat de 72 millions sur l'enveloppe des fonds sociaux alloués aux établissements du second degré pour venir en aide aux familles défavorisées. À ce propos, chers collègues, j'ai déjà envoyé une question écrite le 22 août à Madame la ministre et je profite donc de cet après-midi pour avoir des réponses.

Par ces temps très difficiles où la misère frappe hélas de nombreux foyers *polynésiens*, l'existence d'un reliquat concernant ces fonds sociaux est incroyable à mes yeux, pour ne pas dire indécent, car cela ne signifie évidemment pas que les familles vont bien et n'ont pas besoin d'aide financière. Loin de là !

Les aides aux familles, chers collègues, je le rappelle, permettent au conseil d'établissement de financer certaines dépenses comme les fournitures scolaires, les équipements de sport, les sorties

scolaires ainsi que les rapatriements inter archipels supplémentaires voire d'autres dépenses comme des frais d'inscription et autres. Or, les sommes allouées à ces aides aux familles n'ont pas été utilisées. Ces reliquats existent certainement pour plusieurs raisons.

La première raison, à mon sens, ces fonds sont parfois inconnus des familles ou des établissements. L'information, la publicité concernant ces aides est importante et primordiale ainsi que la procédure à suivre. Il faut des formulaires types pour aider les établissements et les parents. Il faudrait alléger la procédure.

De plus, des témoignages m'ont été rapportés par des mères et pères de famille, ayant de faibles revenus mais étant affiliés au RNS et non au RSPF, qui ont vu leur demande d'aide sociale refusée. Il semble ainsi que l'octroi de ces aides soit limité aux affiliés du RSPF. Pourtant, de nombreux patentés et autres très petites entreprises ne gagnent que des sommes modiques leur permettant encore difficilement de nourrir et loger dignement leur famille. La déclaration de leur chiffre d'affaire et TVA est un indice des revenus de ces familles.

Pour ne pas pousser notre société à l'assistanat en incitant indirectement les citoyens à s'affilier au RSPF plutôt qu'à monter des petites entreprises, il est important d'ouvrir les aides sociales aux affiliés du RNS dans le besoin et les encourager ainsi à persévérer dans l'entrepreneuriat. En mai 2016, il a été recensé 20 467 micro-entreprises. Madame la ministre, n'est-il pas possible d'élargir leur versement aux affiliés du RNS sous certaines conditions de revenu bien entendu ?

En point 3°), j'aimerais avoir confirmation : les aides aux familles sont-elles limitées aux élèves du secondaire ? Si oui, ne devraient-elles pas également être étendues aux écoles primaires et maternelles pour régler définitivement ce problème de reliquat ?

Pour revenir à notre avenant, pour ne pas subir la censure de l'État fort de son éternelle rengaine « *Qui paie, contrôle !* », Madame la ministre, s'est ingéniée à conserver les fonds que l'État menaçait de reprendre. La solution trouvée : réorienter les fonds sur une autre ligne budgétaire, « *la dotation allouée à la rémunération des adjoints d'éducation* ». Bravo, Madame la ministre pour votre ingéniosité !

Ce que nous trouvons scandaleux est le chantage insidieux que vous subissez. Quand on paye une dette, la dette nucléaire on ne contrôle pas. Et comment l'État ose s'attaquer aux fonds sociaux dans un pays où le taux de chômage dépasse les 20 % ?

Dans notre pays, les résultats des élèves sont corrélés aux catégories socioprofessionnelles de leurs parents. Nous avons retiré des chiffres du rapport rédigé en 2012 et, évidemment, les familles en difficulté bien sûr ne peuvent pas payer des cours particuliers à des élèves en difficulté. Donc, les parents qui en ont les moyens uniquement et les autres décrochent et, pire, sont illettrés pour certains d'entre eux. Or, selon la nomenclature de l'INSÉE, 50,67 % des familles polynésiennes relèvent de profession et catégorie socioprofessionnelles (PCS) défavorisées en Polynésie française. En 6^e, les familles relevant de PCS favorisées atteignent uniquement 5,5 % chez nous, contre 36,7 % en référence nationale. Nous avons 55,29 % de boursiers en collège en Polynésie française, contre 25,30 % nationales.

Selon une étude de l'AFD, la Polynésie française se place au dernier rang de l'Outre-mer français en termes d'indice de développement humain (IDH), indicateur qui prend en compte la santé et la longévité, le niveau d'éducation et le niveau de vie. Or, notre niveau d'éducation est le plus bas parmi les départements et collectivités d'Outre-mer, et ce n'est pas Monsieur Rouas qui me contredira puisqu'il l'a écrit dans son rapport daté de juillet 2015. Et malgré tous ces chiffres accablants qui ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg, on devrait encore justifier de la nécessité de fonds sociaux en matière éducative dans le secondaire.

C'est dommage que vous perdiez tant d'énergie, Madame la ministre, pour conserver des fonds dont l'utilité semble plus qu'évidente. C'est dommage aussi que vous perdiez tant d'énergie à conserver difficilement une dotation globale de fonctionnement à niveau constant quand la dotation d'investissement s'est effondrée de son côté.

Mais, Madame la ministre, pour vous prouver notre soutien à vos actions, nous voterons pour le texte car c'est le système français qui vous poursuit et je sais que vous faites de votre mieux. Tant d'énergie dépensée qui pourrait être mise d'ailleurs à la fondation d'un système éducatif qui serait enfin adapté à nos enfants. Bon courage pour la suite !

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame Galenon. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ?...
Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Madame la présidente.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver un avenant 3 à la convention entre l'État et la Polynésie française daté du 4 avril 2007 relative à l'éducation.

Pour rappel, le préambule de la convention du 4 avril 2007 énonce que « *l'État et la Polynésie française se fixent comme objectif commun de donner au service public de l'éducation en Polynésie française des perspectives et des moyens permettant de progresser de manière décisive sur le plan de la formation des élèves, en mettant en œuvre les dispositions du code de l'éducation applicables à la Polynésie française et celles de la charte de l'éducation et de ses inflexions adoptées par l'assemblée de la Polynésie française* ».

Dans ce cadre, cette convention a défini pour dix années les dispositions contractuelles d'accompagnement de l'État pour le développement du système éducatif polynésien. Elle a notamment posé le principe selon lequel l'État participe aux dépenses assumées par la Polynésie française au titre de ses compétences en allouant à celle-ci les moyens financiers et en personnels nécessaires à la réussite du développement du système éducatif polynésien.

L'article 21 de la convention stipule en ce sens que la Polynésie française assure les dépenses de fonctionnement, d'équipements, de construction, de maintenance, de sécurité et de reconstruction des établissements scolaires du second degré public. Elle reçoit pour cela chaque année de l'État une participation financière aux dépenses qu'elle assume et, pour ce faire, un avenant est signé chaque année.

VM

Pour l'année 2016, le montant des crédits budgétaires attribués à la Polynésie française s'élevait de manière globale, tous programmes confondus, à la somme de 1,707 milliard selon une répartition rappelé dans le rapport. Je n'y reviendrai pas.

L'objet du présent avenant propose un redéploiement d'une enveloppe d'environ 38 millions de francs consacrés aux fonds sociaux vers les rémunérations des agents non titulaires recrutés pour assumer les fonctions d'assistants d'éducation dans les collèges et les lycées de l'enseignement public.

Cette proposition est, comme je l'ai affirmé en commission de l'éducation lors de l'étude du dossier, intéressante puisqu'elle permettra la rémunération de 21 agents, lesquels — vous nous l'avez expliqué, Madame la ministre — viendront renforcer les équipes en internat et ceux de la vie scolaire et principalement dans les établissements en difficultés, sous-entendu « sous dotés » en personnel d'encadrement.

Loin donc de moi l'idée de proposer un vote défavorable pour ce projet. Cependant, parce que la tribune s'y prête, je tiens à réitérer devant notre audience, mes regrets quant à la réorientation effectuée de ces fonds sociaux, ceux-là même, dédiés aux familles nécessiteuses pour les aides à payer la cantine ou encore les fournitures scolaires dans les collèges et lycées. Par manque de communication, certes, auprès des familles, la dotation de l'État alloués à ces fonds sociaux n'est consommée qu'à moitié et représenterait même un véritable « trésor de guerre » pour certains établissements. Cet état de fait est, selon des termes empruntés au vice-rectorat, « *une tragédie sociale* » qu'il est impératif de corriger.

J'ai eu l'opportunité de vous le dire, Madame la ministre, ce n'est pas votre habilité à redéployer une enveloppe de crédits au profit d'une autre cause que je vais critiquer ici mais simplement le fait que ces crédits-là, à vocation hautement « sociale », soient détournés, qui plus est pour une action qui, à mon sens — puisqu'il s'agit d'une compétence transférée — devrait être complètement assumée et financée par l'État. Bon, il s'agit notamment du financement des crédits qui servent aux adjoints de l'éducation.

Parmi les fonds encore mal exploités, le vice-rectorat avait également rappelé l'exemple des dotations dédiées à l'opération « école ouverte ». Près de 7 000 élèves en ont tout de même profité l'année dernière. Mais ce chiffre, nous dit-on, pourrait être bien beaucoup plus important si, là encore, les parents sollicitaient davantage ce type de dispositif pour les petites vacances et pour l'encadrement de leurs enfants.

Dès lors, si rien ne venait à changer, ne risquerions-nous pas, là encore, de devoir renégocier avec l'État pour modifier la destination de ces fonds ? La prochaine convention permettrait peut-être, Madame la ministre, de répondre à cela.

À ce jeu, consistant à « *Déshabiller Pierre pour habiller Paul* » — je reprends une expression que j'ai utilisée pendant la commission de l'éducation — moi, ce que je retiens, c'est que le gagnant, ce n'est pas forcément nos enfants, c'est plutôt l'État qui s'en sort bien dans cette histoire-là.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur Leboucher.

Pour le groupe RMA. Madame Sachet, vous avez la parole.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci. Madame la présidente, Madame la ministre, chers collègues, *bonjour*.

38,186 millions de francs pacifiques !... Il s'agit là de la somme à laquelle s'élève le reliquat des années 2011 à 2013 correspondant aux fonds sociaux qui n'ont pas été consommés totalement.

Je voudrais rappeler avant tout que la convention de 2007, conclue entre l'État et la Polynésie française, relative à l'éducation pose formellement que « *l'État participe aux dépenses assumées par la Polynésie française au titre de ses compétences* ». En vertu de ce principe et par voie d'avenant comme prévu par les textes, la participation financière de l'État est renouvelée chaque année.

Ainsi, en juillet 2016, deux projets d'avenants ont été approuvés par notre assemblée. Ils précisaient le montant des crédits budgétaires attribués à la Polynésie française pour l'année scolaire 2016-2017 s'élevant à plus 1,7 milliard de francs. Cette somme est allouée pour venir au soutien du développement de notre système éducatif. Par la suite, le Conseil des ministres du 3 août 2016 a pris acte d'un troisième avenant à la convention de 2007 posant une affectation budgétaire supplémentaire.

En effet, notre ministre de l'Éducation, Madame Nicole Sanquer, avait sollicité auprès du gouvernement central le redéploiement d'une enveloppe des fonds sociaux de 332 000 euros, soit un peu plus de 38 millions de francs, vers les rémunérations des agents non-titulaires recrutés par la Polynésie française pour assurer les fonctions d'assistants d'éducation dans les collèges et les lycées de l'enseignement public. Cette sollicitation nous avait été signifiée ici-même, dans notre hémicycle. Elle avait alors déjà reçu un arbitrage favorable du ministère de l'Éducation nationale ! Et cet arbitrage est l'objet du projet d'avenant 2016-03 qui vous est soumis pour adoption aujourd'hui.

38,186 millions de francs non utilisés ! Ceci questionne réellement. Pourquoi autant de fonds, pourtant destinés à répondre aux difficultés de nos familles à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant, n'ont pas été employés ? La réponse n'est certainement pas l'absence de besoins, chers collègues. Combien de familles polynésiennes se retrouvent démunies chaque année, confrontées à la difficulté d'assurer le paiement de la demi-pension ou de l'internat, des fournitures et manuels scolaires, du transport ?! Nous connaissons plus que bien ces difficultés sociales et financières qui affectent bon nombre des familles de notre pays. Pourquoi alors un tel reliquat ?... Il y a là matière à une réflexion qui nous incombe sur un renforcement du travail de proximité pour informer les familles sur ces aides disponibles chaque année.

Quoiqu'il en soit, ces 38 millions de francs non consommés sont disponibles de nouveau... à titre exceptionnel, et j'insiste sur ce point. Nous l'avons alors compris, il ne s'agira aucunement de percevoir une telle somme supplémentaire chaque année. Mais attention, ces crédits ne sont pas non plus attribués à l'aveugle et la convention précise bien que l'État doit être informé de l'utilisation faite des moyens délégués à la Polynésie française sur son budget.

C'est pourquoi, et vous serez d'accord avec moi, il apparaissait essentiel de pouvoir mobiliser ces fonds de manière avisée. Donc, l'idée retenue a été de les redéployer en les affectant au service de trois axes fondamentaux de la recherche de performance de notre système éducatif, à savoir : renforcer les équipes fragiles ou en déficit d'effectif ; renforcer les établissements scolaires de Tahiti qui ouvrent leur internat le week-end ; et instaurer des zones de remplacement sur Tahiti et Moorea.

La somme provenant du reliquat permet alors, en se basant sur une conversion en dotation horaire, d'obtenir un total disponible de 20 104 heures à répartir. Ainsi que le précise le présent avenant, cela correspond à 21 contrats de 29 heures hebdomadaires. C'est une création d'emplois qui est loin d'être négligeable !

Certes, ces crédits n'étaient pas initialement prévus pour cela, mais c'est un choix pour la réussite que nous faisons ! Merci, Madame la ministre. Car, nous savons tous les lourdes difficultés sociales de nombreuses familles et, ne nous leurrons pas, elles ont un lourd impact dans les établissements. Les équipes de la vie scolaire sont toujours plus mobilisées pour maintenir des conditions de scolarité optimales. Mais, force est de constater le dépassement que vivent certains de nos agents sur le terrain. Faire le choix de renforcer ces équipes, c'est leur apporter à elles, mais aussi à nos enfants, plus d'accompagnement.

Sachant que notre politique publique en matière d'éducation est orientée par notre Charte de l'éducation, il nous faut agir pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en l'adoptant. Nous avons construit notre Charte sur la base d'une volonté marquée de bâtir et de dynamiser un système éducatif performant et au plus proche de chacun des élèves de notre pays. Rappelez-vous : « Une école pour tous, une école performante, et une école ouverte à l'implication des parents et des milieux associatifs ». Tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour terminer, le projet qui est soumis à notre discrétion aujourd'hui a pour finalité de favoriser un meilleur pilotage du système éducatif polynésien que nous avons voulu pétrir de la notion de performance. Pour ce faire, vous en conviendrez, un renforcement de nos personnels ne peut qu'y contribuer.

Donnons-nous, chers collègues représentants, les moyens de parvenir à la pleine réalisation de nos objectifs ! Soyons à la hauteur de notre grand projet ! Alors, j'en appelle à votre discernement et vous demande une large coopération afin de soutenir les efforts de tous pour remporter le défi de l'éducation dans notre pays.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Sachet.

Madame la ministre, comme vous voyez, ce soir, tout le monde est très détendu, je vous demanderai de répondre de manière assez concise et... Voilà. Abrégez aussi ! Merci.

M^{me} Nicole Sanquer : Madame la présidente, merci. Chers représentants, bonjour.

Alors, il est vrai que je vais rassurer les collègues du TAHO'ERAA et de l'UPLD en disant que je ne subis aucun chantage de la part de l'État et encore moins de menaces. Dans les relations que nous avons avec l'État, comme on le dit, l'éducation est une compétence transférée, partagée et que nous avons instauré depuis deux ans, aujourd'hui, des relations de véritables partenaires puisque l'État est là pour la Polynésie pour l'accompagner aussi bien en termes de moyens humains que de moyens financiers. Et il est vrai qu'on a l'écoute de l'Éducation nationale aujourd'hui, je peux le confirmer. Donc, c'est réellement dans un dialogue apaisé que sont négociés les moyens de la Polynésie française auprès de l'État.

Concernant les fonds sociaux, je tiens à rassurer Madame Galenon que ces fonds évidemment sont des subventions données aux établissements du second degré. Donc, des subventions annuelles et l'enveloppe globale des fonds sociaux est évidemment calculée sur l'effectif des élèves, oui, sur le total... le nombre d'élèves, les catégories socioprofessionnelles, s'il y a un internat, l'origine des élèves. Et donc, nous arbitrons sur ces critères-là. Lorsqu'un élève a besoin d'être aidé ou une famille a besoin d'être aidée, nous ne regardons pas l'inscription au RSPF. En fin de compte, il s'agit uniquement de recevoir la famille et nous avons allégé justement la commission qui détermine l'aide aux familles, comme cela, nous pouvons venir en aide beaucoup plus rapidement.

Nous avons aussi étendu cette aide puisque, avant, elle ne concernait que le paiement de la cantine ou des aides vestimentaires. Aujourd'hui, les fonds sociaux, comme vous l'avez rappelé tous dans vos interventions, peuvent intervenir sur des bons vestimentaires, des bons alimentaires, des aides à la santé ou des aides aux transports si des projets éducatifs et pédagogiques sont organisés par l'équipe pédagogique.

En 2014, nous avons négocié le doublement de cette enveloppe auprès de l'Éducation nationale et on a été suivi. C'est-à-dire que de 380 000 euros, nous sommes passés à 720 000 euros, soit le doublement de l'enveloppe. Malheureusement, nous avons fait un état des lieux et ces dotations qui avaient été affectées aux établissements non pas été consommées. Et le plus gros des reliquats évidemment concernent les années de 2011 à 2013.

Je pense que, par manque d'information et de communication aux familles, ces fonds n'ont pas été utilisés et je trouve cela bien dommage puisque nous connaissons la dégradation des conditions de vie de nos familles, les pertes d'emplois. Il est vrai que nous aurions pu aider des familles et surtout maintenir des élèves qui ont quitté le système éducatif pour des raisons financières. Donc, on prend acte. Le travail n'a pas été fait correctement dans les établissements, par manque peut-être d'implication des équipes de direction, par manque d'information et d'implication autour des familles. Mais aujourd'hui, nous essayons de rattraper le retard.

Alors, si nous avons aujourd'hui aussi un dialogue apaisé avec l'État, c'est parce que nous sommes en capacité de justifier la consommation de tous les crédits qui nous sont alloués par l'État.

Donc, quand nous nous sommes rendus compte au mois de juin qu'il restait un reliquat de 72 millions... dans les établissements — je ne l'ai plus, cet argent ; il est bien dans les établissements —, et là je réponds un peu à Monsieur Leboucher, je n'ai pas déshabillé Paul, pas du tout. Les crédits sont bien présents dans les établissements aujourd'hui.

Par contre, sur la dotation de 2016 qui se monte aujourd'hui à 72 millions, je ne vais pas pouvoir les justifier parce qu'on ne peut pas consommer le reliquat en une année. Donc, je propose à l'État de réorienter ces crédits sur le recrutement d'adjoint de l'éducation. Là aussi, c'est une action sociale puisque je vais aider des jeunes à avoir un emploi, des jeunes qui vont venir aider leur famille à subvenir à leurs besoins. Donc, je ne déshabille personne. Je n'enlève aucun crédit. Les établissements recevront une dotation pour les fonds sociaux en 2016 mais je regarde le reliquat qu'ils ont. Et comme je vous l'ai expliqué en commission, afin que la communication auprès des familles soit réellement faite et que les crédits soient consommés, le critère de consommation des fonds sociaux rentre en compte dans l'évaluation du chef d'établissement. C'est une décision que nous avons prise avec le vice-rectorat car cela nous permet de mesurer l'action de l'équipe de direction auprès des familles. Voilà.

Alors, si vous voyez la liste des établissements qui ont un lourd reliquat, je peux vous dire que vous allez être surpris parce que beaucoup concernent les établissements dans les îles. Dans les îles ! Là vraiment, on a un besoin d'aide pour les familles. Alors, je m'adresse aux élus des îles qui siègent en conseil d'établissement pour veiller à la consommation de ces crédits des fonds sociaux. Demander, interroger. Vous siégez en conseil d'établissement, vous voyez les budgets, vous voyez le fonctionnement de l'établissement, vous voyez la gestion. Donc, soyez attentifs à cette ligne de crédit !

Ensuite, pour traiter la difficulté scolaire, Madame Galenon, nous avons dans nos collègues l'aide individualisée. Donc, cela aussi, ce sont des moyens supplémentaires qui nous sont accordés par l'État avec des heures supplémentaires dédiées justement à la difficulté scolaire.

Monsieur Leboucher, je tiens à vous rassurer, le dispositif « École ouverte » existe, fonctionne bien puisque, en juin 2016, tous les crédits alloués au dispositif « École ouverte » dans le premier degré a été consommé et nous attendons d'arbitrer les projets « École ouverte » premier et second degrés pour le dernier semestre. Mais ce dispositif existe et fonctionne.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions. Merci.

La présidente : Merci, Madame la ministre.

Nous allons passer à la délibération. Article 1^{er}, Monsieur le rapporteur.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

La présidente : Merci. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. C'est bon, la ministre a été très claire. À l'unanimité ?... Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : L'article 1^{er} est adopté.

Article 2.

Article 2.-

La présidente : Même vote pour l'article 2. Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Article 2 adopté.

Pour l'ensemble de la délibération. Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : L'ensemble de la délibération est adopté.

Madame le ministre, *merci et bon courage !*

oOo

D É S I G N A T I O N D E S R E P R É S E N T A N T S A U S E I N
D E S C O M M I S S I O N S E T O R G A N I S M E S
E X T É R I E U R S À L ' A S S E M B L É E D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

La présidente : Nous allons passons au point V de notre ordre du jour à savoir la désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs.

Chers collègues, nous avons à désigner des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs.

Pour faire suite à l'arrêté 644/CM du 20 mai 2016, nous avons à désigner un membre titulaire au sein de la commission locale de l'espace maritime de Moorea, et nous avons reçu la candidature de Monsieur John Toromona.

Après, suite à la démission de Monsieur René Temeharo au sein du comité de gestion du RSPF, il est proposé la candidature de Monsieur Antonio Perez pour le remplacer. (*Brouhaha dans la salle.*) Ah, mais je n'ai pas encore fini !... Vous ne voulez pas vite finir ou quoi ?!...

Pour faire suite à l'arrêté n° 1114/CM du 10 août 2016, nous avons aussi à élire un représentant du président de la commission du tourisme au sein du comité de pilotage pour la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020. Pour cela, nous avons reçu la candidature de Madame Teura Tarahu-Atuahiva.

Et enfin, nous avons à désigner au sein de la commission du patrimoine historique de la Polynésie française deux membres titulaires et deux membres suppléants pour faire suite à l'arrêté 480/CM du 25 avril 2016. Nous avons reçu les candidatures en tant que membres titulaires de Madame Nicole Bouteau et Élise Vanaa, et en tant que membres suppléants, Madame Teura Tarahu-Atuahiva et Monsieur Jacqui Drollet.

Pour ces désignations, nous passons au vote. Celui-ci se fait à mains levées, comme le prévoit l'article 41 du règlement intérieur. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

oOo

E X A M E N D E L A C O R R E S P O N D A N C E

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇU À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 15 JUILLET 2016 ET ARRÊTÉ LE 8 SEPTEMBRE 2016

Rapport n° 13/REL/2016/APF 1 du 9 septembre 2016.

La présidente : Nous allons passer au point VI à savoir l'examen de la correspondance.

Tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie française du 15 juillet 2016 et arrêté le 8 septembre 2016.

oOo

HABILITATION DU PRÉSIDENT DE
L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
À FIXER LA DATE DES RÉUNIONS
DE LA SESSION BUDGÉTAIRE

La présidente : Point VII, Habilitation du président de l'assemblée de la Polynésie française à fixer les dates de réunions de la session budgétaire.

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, je demande à l'assemblée d'habiliter le président à fixer pour toute la durée de la session les dates de réunions.

Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Alors, on va vous transmettre le calendrier de nos sessions. Je ne vais pas vous le relire.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Nous passons au dernier point de notre ordre du jour, à savoir la clôture de la séance.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci pour votre sagesse de cet après-midi.

La séance est levée.

oOo

Il est 16 heures 43 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani